UNIVERSITÉ PARIS V RENÉ DESCARTES

FACULTÉ DE MÉDECINE NECKER - ENFANTS MALADES

Année 1973 N° 106

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

(Diplôme d'Etat)

par

Yves, Maïlou CHICHE

Né le 12 Juin 1942 à Nabeul (Tunisie)

Présentée et soutenue publiquement le

LA PÉDIATRIE BIBLIQUE ET TALMUDIQUE

Président de Thèse : Monsieur Charles COURY (Professeur)

DACTYLO-SORBONNE

8, rue Casimir Delavigne

PARIS 6e

1973

UNIVERSITÉ PARIS V RENÉ DESCARTES

FACULTÉ DE MÉDECINE NECKER - ENFANTS MALADES

Année 1973 N°

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

(Diplôme d'Etat)

par

Yves, Maïlou CHICHE

Né le 12 Juin 1942 à Nabeul (Tunisie)

Présentée et soutenue publiquement le

LA PÉDIATRIE BIBLIQUE ET TALMUDIQUE

Président de Thèse : Monsieur Charles COURY (Professeur)

DACTYLO-SORBONNE

8, rue Casimir Delavigne

PARIS 6e

1973

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

A mon père Sissi

A ma mère Ninette

Et pour tous leurs sacrifices, amour et
reconnaissance profonde, honneur et respect

A mes frères et belles-soeurs

A la mémoire de mes grands-parents

A ma famille

A mes amis

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41548017_0010

A Monsieur le Professeur Charles COURY

Professeur d'Histoire de la Médecine et de la Chirurgie
de la Faculté de Médecine de Paris

Médecin des Hôpitaux

Officier de la Légion d'Honneur

Qui m'a fait l'honneur de présider
cette thèse

A Monsieur le Docteur Isidore SIMON

Qui m'a inspiré le sujet de cette thèse

En témoignage de ma profonde reconnaissance et de mon respectueux attachement

A tous ceux

qui m'ont aidé à la préparation de cette thèse

A mes maîtres des Hôpitaux de Paris

A mes maîtres de la Faculté de Médecine de Paris
des services de Médecine et de Chirurgie

A mes maîtres du C.H.U. Necker-Enfants Malades

A mes maîtres du Centre Universitaire
d'Etudes Juives (C.U.E.J.), Paris

A mes maîtres du Centre Universitaire Edmond Fleg - Paris

LA PEDIATRIE BIBLIQUE ET TALMUDIQUE

-:-

P L A N

I - INTRODUCTION

II - PEDIATRIE GENERALE

I. MARIAGE ET CELIBAT

II. ENGENIQUE ET HEREDITE

1) Hérédité et vie spirituelle
2) Hérédité physique et psychique et maladies héréditaires
3) Hérédité des qualités intellectuelles et morales
4) Alcoolisme et Hérédité

III. EMBRYOLOGIE - OBSTETRIQUE - GYNECOLOGIE

1 Embryologie :

a) le produit de la conception
b) prédétermination du sexe : choix du sexe à volonté
c) influences prénatales
d) le foetus mort in utéro

2 Obstétrique et gynécologie

a) les accouchements
b) accouchements normaux :
   . retardés
   . prématurés
   . gemellaires
   . grossesses multiples
c) accouchements par césarienne
   . césarienne sur femme morte
   . césarienne sur femme vivante
d) réception particulière de l'enfant
e) premiers cris de l'enfant
f) enfant né à terme
g) tératologie

IV - PUERICULTURE

A. Les soins aux nouveau-nés :
Le "Meyaledeth" (= assistant de l'accouchement)
Nom de l'enfant

1) La section du cordon
2) Le lavage à l'eau
3) L'action de saler
4) Bandage ("caphaph")
5) Modelage et allongement de la tête
6) Vomitif
7) Surveillance
8) Repos

B. Allaitement

1) Allaitement maternel
2) Allaitement mercenaire
3) Allaitement artificiel

C. Sevrage

V - PUBERTE ET TROUBLES PUBERTAIRES

A. Puberté normale

B. Troubles pubertaires

1) Infantilisme
2) Androgynes ou hermaphrodites "Toum Toum"
3) Castration
4) Acromégalie et gigantisme
5) Hyperplasie du cortex surrénal
6) Autre pôle du spectre adrénogénital :
l'histoire de Joseph

VI - CAUSES DES MALADIES : Exemples

- L'épilepsie
- La fièvre
- L'ophtalmie
- Bégaiement

VII - MALADIES DES ENFANTS

VIII - TRAITEMENT

- Réanimation du nouveau-né par le bouche à bouche

III - LA CIRCONCISION

1 Historique

2 La circoncision dans le Judaïsme

3 La circoncision pour le Christianisme

4 La circoncision dans l'Islam

5 La circoncision proprement dite dans le judaïsme

1) Législation culturelle
2) Législation médico-chirurgicale

a) Technique opératoire
b) Indications thérapeutiques
c) Complications
d) Contre-indications de la circoncision: Histoire de l'hémophilie
e) Hygiène et prophylaxie de la circoncision

3) Signification de la circoncision

4) Conclusion

6 Clitoridectomie et nymphatomie

IV - PEDIATRIE SOCIALE

A La famille nombreuse - La contraception

B Protection de l'enfant et de l'orphelin - Adoption - Insémination artificielle

C L'Exposition et l'Infanticide

D L'enseignement et l'éducation des enfants

1) L'éducation des enfants

2) L'enseignement dans le judaïsme

3) Conclusion : Comparaison avec l'enseignement en Egypte et aux Indes, chez les Grecs et les Romains de l'Antiquité

V - CONCLUSIONS

CITATIONS

BIBLIOGRAPHIE

I - INTRODUCTION

Les Hébreux ne possèdent pas dans l'antiquité des traités médicaux comparables à ceux d'Hippocrate et de Galien. Le premier traité de médecine en langue hébraïque ne date que du 7e siècle. Il a été composé par Assaph le Juif médecin syro-palestinien.

La Bible ainsi que les Talmuds (celui de Babylone et de Palestine dit de Jérusalem) ne sont pas des traités médicaux mais ils contiennent des textes et passages médicaux intéressants servant le plus souvent d'explications ou de commentaires à des prescriptions rituelles. Ainsi les lois mosaïques d'hygiène (pureté et impureté) les textes sur la "Tzaraath" ou lèpre biblique, sur la menstruation (Nidda), sur l'alimentation animaux admis ou interdits à la consommation (Kashère ou terepha) ; les animaux doivent être d'ailleurs abattus selon les règles de la "Shéhita" ou abattage rituel. La médecine hébraïque était pratiquée d'abord par les Cohamimes (prêtres) et par les Lévites, mais également par les médecins privés qui devaient être nombreux surtout à la période mishnaïque et talmudique (2e siècle avant J.C. - 5e siècle après J.C.).

Nous avons choisi l'étude de la pédiatrie que l'on peut envisager comme une des branches de la médecine biblique et talmudique.

-:-

II - PEDIATRIE GENERALE

(I) MARIAGE ET CELIBAT

Le mariage, dans le judaïsme est d'institution divine : se marier et élever une famille était une prescription religieuse, le premier de tous les commandements que Dieu ait adressés à l'homme. Au début de la création Dieu prononça ces paroles : "C'est pourquoi l'homme quitte son père et sa mère, et s'attache à sa femme et ils se-ront un seul être" (Gen.II-24).

Et l'Eternel dit : "Croissez et multipliez, remplissez la terre et dominez là". (Gen. IX, 7).

Voilà la bénédiction nuptiale que Dieu a prononcée sur les premiers époux. La cérémonie du mariage religieux s'appelle en hébreux "Kiddouchin" terme qui signifie : sanctification. A elle seule, cette expression donne sa note à l'acte du mariage et elle détermine l'orientation de la vie conjugale.

Le Talmud y insiste "Celui qui ne se marie pas, vit sans joie, sans bénédiction, sans bien" (Yeb. 62 b).

"Un célibataire n'est pas un homme au sens propre du mot car il est dit : "Il les créa mâle et femelle, les bénit et les appela du nom d'homme". (Gen. V, 2) (ibidem 63 a).

"Le célibat est la pire des choses, sauf pour les étudiants" (Kidd. 29 b).

Par contre, le mariage est avantageux pour la santé des futurs époux et le Talmud admet même "la vente des rouleaux de la Torah pour étudier ou pour se marier (Meguilla 27 a).

Mais on dissuade les hommes de se marier imprudemment quand leur situation ne leur permet pas de nourrir une femme. Le Talmud déduit du Deutéranome (20, 5-7) cette instruction : "La Torah enseigne la marche correcte qu'il faut suivre : un homme doit en premier lieu bâtir sa maison, ensuite planter une vigne, ensuite se marier (Sota 44 a).

- On recommande de se marier de bonne heure : "As-tu des fils, marie les, quand ils sont jeunes" (Ecclés. VII-V-23).

"Les garçons doivent penser à se marier dès qu'ils ont 18/20 ans et les filles dès la puberté (Kidd.29 b). Il est dit

que le Saint Unique (béni soit-il !) veille à ce qu'un homme se marie au plus tard à 20 ans et le maudit s'il ne l'a pas fait à cette date" (Ibidem 29 b). Le père a le devoir capital de donner de bonne heure un mari à sa fille. Ce verset : "tu ne profaneras pas ta fille en la livrant à la prostitution" (Lévit XIX, 29) était appliqué au père "qui tardait à marier sa fille d'âge nubile" (Sanh. 76 a). Cet âge était largement atteint à 12 ans ½, quoique la minorité de la fille ait pris fin lors de son 12e anniversaire (la majorité masculine était fixée à 13 ans). D'après une loi talmudique, "il est interdit à un homme de donner sa fille en mariage aussi longtemps qu'elle est mineure, jusqu'à ce qu'elle ait grandi et qu'elle dise "je veux épouser tel ou tel (Kidd. 41 a)". Si son père la mariait plus tôt, elle était en droit de résilier le mariage quand elle atteignait 12 ans ; l'annulation avait lieu sans divorce.

Pour Platon (1) l'idéal serait 25/30 ans pour le mari ; 16/20 ans pour l'épouse.

- Eviter la disparité de l'âge : le Talmud blâme fortement l'excessive différence d'âge. "Celui qui donne sa fille en mariage à un vieillard l'encourage à une vie immorale (Sanh 76 a). De même, il est dit : "Celui qui marie sa fille à un homme âgé ou qui prend pour son jeune fils une vieille femme tombe sous le coup de ce verset "ajouter l'ivresse à la soif, c'est ce que l'Eternel ne pardonnera pas". (Deut. XIX, 19 s) (Ibidem 76 b).

- Les buts du mariage : Créer un foyer et avoir des enfants de sorte que les époux peuvent divorcer si au bout de 10 ans ils n'ont pas eu d'enfants (Yeb VI, 6).

- Le certificat prénuptial (2) . Les Hébreux sont sans aucun doute les premiers législateurs de l'antiquité et du moyen-âge ayant ordonné l'examen prénuptial dans le cas où la capacité de procréation n'était pas évidente.

Ainsi les hommes atteints de malformations génitales, de lésions testiculaires (Petzua, Dakka), uréthrales, épispadias ou hypospadias (Kérouth Shaffka) (Yeb. 76 a et Deut. XIII, I) et les hermaphrodites devaient subir un examen prénuptial.

Il en était de même de l'homme et de la femme atteints d'infantilisme (Yeb 61 a et 80 a).

Tous ces passages et combien d'autres encore manifestent ainsi le double caractère du mariage juif : "l'homme est tenu de se marier afin de procréer" (Choulhane Aroukh : Eben Haezer). Mariage et procréation apparaissent indissociables.
Le sens profond de toute union étant de donner et puis d'assurer la vie des enfants.

(II) EUGENIQUE ET HEREDITE

- Les peuples Gréco-Romains connaissaient déjà certaines lois de l'hérédité et de l'eugénique, lois favorisant l'amélioration de la race. Toutefois les méthodes radicales de "sélection" leur convenaient davantage. Lycurge (3) IXe siècle av. J.C.) ordonnait la suppression des nouveau-nés chétifs. C'était là une première manifestation de la sélection.

Ils savaient que les qualités physiques se transmettaient c'est pourquoi ils favorisaient la culture physique (sport, athlétisme, etc..).

Par contre, les Hébreux procédaient autrement. Ils n'admettaient pas la sélection ou plutôt la suppression des faibles et procédaient en revanche à l'éducation des masses (parents et jeunes) pour leur enseigner ce que nous appelons aujourd'hui l'eugénique et l'hérédité.

L'hérédité semble avoir à première vue dans les Ecritures une place importante :

1°- Hérédité et vie spirituelle :

- Moïse promet "la punition de l'iniquité des pères sur les enfants et les enfants des enfants jusqu'à la 3e génération (Exo. XX, 5, XXXIV, 7, Nom XIV, 18).

- Les Israëlites ne manquent pas de la formuler en un proverbe "Les pères ont mangé des raisons verts et les dents des enfants ont été agacées (Eze. XVIII, 2) et ils trouvent ces conséquences fort lourdes à supporter "Nos pères ne sont plus et c'est nous qui portons la peine de leur iniquité" (Lam.V.7).

Nous voyons donc ici qu'il ne s'agit pas de transmission de père en fils de certains caractères physiques ou psychiques, mais bien d'une hérédité en rapport avec la vie spirituelle régie d'ailleurs par l'au-delà et dont la suppression dans un avenir rapproché ne manque pas d'être promise par les prophètes. "En ce jour là, on ne dira plus les pères ont mangé des raisins verts et les dents des enfants ont été agacées mais chacun mourra pour sa propre iniquité".

"Tout homme qui mangera des raisons verts, ses dents en seront agacées". (Je. XXXI 29-30).

2°- Hérédité physique et psychique et maladies héréditaires

Le Talmud connaît la transmission des qualités physiques et psychiques et celle des maladies. Aussi conseille-t-il aux

futurs époux de bien se renseigner sur les antécédents physiques et moraux des familles dans lesquelles ils comptent rentrer pour éviter le mariage avec un épileptique ou un lépreux (Yeb.64 a) ou avec un malade atteint d'hémophilie (Ber.10 a).

"Lorsque deux enfants de la même mère, mais pas forcément du même père, ou si l'enfant de chacune des deux soeurs (mais non des frères) est mort après une circoncision (par hémorragie), l'enfant suivant de la même mère ou d'une autre soeur ne devra pas être circoncis, de peur qu'il ne meure d'hémorragie" (Yeb. 64 b). Comme nous le voyons les talmudistes connaissaient l'hérédité de l'hémophilie, et nous reverrons ce chapitre plus en détail, à propos de la circoncision chez l'enfant (voir pp. 53 et 54).

Il est curieux que le Talmud ne déconseille pas le mariage entre deux aveugles ou entre sourds muets estimant que ces tares n'étaient pas transmissibles (Holin 69 a).

Par contre deux imbéciles (idiots) ne doivent pas se marier, car ils engendreront des enfants arriérés (Yeb. 112 b).

Le grand talmudiste Luria commentant le chapitre IV.44 du traité Yebamoth conclut que "la femme pouvait se faire stériliser si elle était susceptible d'engendrer des enfants physiquement ou psychiquement anormaux" (Feldman) (4).

C'est de là que vient certainement l'habitude d'étudier la généalogie des partenaires en remontant plusieurs générations en arrière.

- D'ailleurs la Bible contient des tables généalogiques tellement minutieusement dressées "qu'elles réjouiraient le coeur du plus ardent eugéniste moderne" (Feldman) (5).

L'amour réel est indispensable pour engendrer de beaux enfants. Faire un mariage d'argent est sévèrement condamné "quiconque épouse une femme pour son argent aura des enfants médiocres" dit le Talmud (Kidd. 70 a). S'il n'y a pas d'amour conjugal, le caractère de la descendance s'en ressentira car l'harmonie physique et psychique doivent coexister ajoute Maïmonide (6).

- La taille est également à envisager : "Un homme de haute stature ne doit pas épouser une grande femme pour qu'ils n'aient pas des enfants efflanqués et grêles ; un petit homme ne doit pas épouser une femme trop petite, de crainte que leurs enfants ne soient des nains (Bérakh 45 b) et deux bruns engendreront des noirs (ibidem 45 b).

3°- Hérédité des qualités intellectuelles et morales

Les talmudistes disent "Tel père, tel fils" (Erubin 70 b) mais ils ajoutent que les exceptions sont fréquentes. (Ned.81 a et Ezech. XVIII, 5 - 20).

Ils conseillent néanmoins aux jeunes gens d'épouser des intellectuels s'ils veulent avoir des enfants intelligents (Pess 49 a).

4°- Alcoolisme et Hérédité

a) Opinion des talmudistes :

"Les effets nocifs de l'alcoolisme (ou de l'imprégnation alcoolique) se transmettent des parents aux enfants "déclare un passage du Talmud" (Traité Sabbath 80 b).

En effet, R. Nahman déclare à propos des soins esthétiques du visage, que seules les femmes ayant eu des parents alcooliques sont obligées de se farder, comme ce fut le cas des filles de R. Bebai à cause de l'alcoolisme de ce dernier.

Mieux encore, les enfants conçus par des parents en état d'ébriété seront arriérés (Nédarim 20 b).

D'autres talmudistes déclarent que de tels enfants mourront dans le ventre de la mère, ou peu de temps après la naissance (Kallah R.I). Cette opinion fut également émise déjà par les Grecs, Diogène, Plutarque, etc... (7)

Par contre, l'alcool pris en petite quantité avant le coït n'est pas nuisible, il favoriserait la procréation d'enfants du sexe masculin (traité Schevouoth 18 b). Cette notion ne figure pas chez les Grecs (8).

b) Opinion moderne

Otmar Von Verscher eugéniste nazi, écrit dans une étude plus récente (manuel eugénique et hérédité humaine, Trad. de l'All. Paris 1943, 1 vol., 267 p.) :

"Le nombre des grands alcooliques sur le terrain de l'ancienne Allemagne est estimé à 100 000/150 000. Par contre, l'alcoolisme est rare chez les Juifs. On peut considérer, dit-il, l'alcoolisme comme étant principalement conditionné par l'hérédité même si le facteur extérieur "alcool" est le principe nécessaire. "L'abus de l'alcool est donc un indice précieux d'une prédisposition atavique".

Le Professeur Baruk écrit à ce sujet : "L'hérédité alcoolique est une réalité. Les fils et petits fils d'alcooliques ont souvent une volonté faible qui les pousse eux-mêmes à succomber à l'alcool. A côté de cette hérédité directe, l'alcool détermine une hérédité névropathique, psychopathique ou même neurologique". Et il cite le cas d'une famille où le grand-père est un grand buveur de vin blanc, son fils névropathe avec asthénie meurt jeune et le petit fils est épileptique. (Précis de psychiatrie Paris 1950 - page 606).

Ce bref aperçu nous montre que les savants Juifs utilisaient déjà à la période biblique et talmudique les notions d'hérédité et d'eugénique dans l'intérêt non seulement de l'individu mais aussi dans celui de toute la nation.

o

(III) EMBRYOLOGIE - OSTETRIQUE - GYNECOLOGIE

(1) Embryologie

a) Produit de la conception

Les Juifs paraissent avoir accepté l'idée des Babyloniens que l'enfant a été formé comme par un potier.
"Pense à ceci : de même que l'argile se trouve dans la main du potier, tu es ainsi dans mes mains" (Jer. 18 - 6).

Il a ainsi visualisé cette pensée d'une façon générale pour toute la maison d'Israël "Tes mains m'ont fait et m'ont façonné" a chanté le Psalmiste (Psaume 119 : 73).

Job a déclaré "Ce sont les mains qui m'ont formé : ce sont elles qui ont arrangé toutes les parties de mon corps. Souviens toi je t'en prie que tu m'as fait comme un ouvrage d'argile" (Job X : 8-9).

Il a également façonné l'embryon comme un lait qui se caille, comme un lait qui s'épaissit et qui se durcit, puis recouvert de peau et de chair" et affermi d'os et de tendons" (Job X : 10-11).

- Mille ans plus tard, un passage de l'apocryphe revient à la même conception du potier modelant l'embryon ; "j'ai été modelé en chair dans le sein de ma mère".

Le roi David lui aussi avait la même pensée quand il psalmodie "Tes yeux ont vu ma substance, bien qu'ils soient imparfaits" en qui par conséquence ont été façonnés, alors que personne d'eux n'existait à cette époque" (Psaume 139, 161). Son expression "Tu m'as protégé dans le sein de ma mère" (Psaume 139, 13) fait allusion vraisemblablement au réseau des membranes amniotiques qui a toujours intrigué les Hébreux.

Le 2e livre d'Esdras discute ce sujet avec plus de détails. "Quand tu donnes la vie à un corps formé dans ton sein, et créé ses membres, ce que tu as créé est préservé du feu et de l'eau et pendant neuf mois ce que tu as crée supporte ta création".

De plus, il y est déclaré que "Dieu a crée l'homme et qu'il lui a placé un coeur au milieu de son corps et qu'il l'a gratifié de la respiration et de la vie et de l'intelligence .. Il sait sans aucun doute ce que vous pensez dans le fond de vos coeurs". (II Ezech 16 : 61-63). Elaborée près de deux cents ans avant l'ère chrétienne la théorie humorale qui fait la part du feu et de l'eau semble avoir influencé le scribe. Très intéressant aussi est le fait de la position du coeur dans le corps de l'embryon, celui d'avoir situé la pensée dans le coeur, ce dernier un concept physiologique largement élaboré dans l'antiquité. L'idée du développement à partir d'une semence solidement ancrée dans la conception hébraïque ne semble pas s'opposer à celle de l'enfant formé comme fait de la croissance de la plante à partir d'une semence, cependant telle était la base de la théorie spermatique de la conception (9).

b) Prédétermination du sexe : choix du sexe à volonté

R. Ytzhaq dit : "Si la femme éjacule la première, elle aura un garçon et si c'est l'homme qui éjacule d'abord ce sera une fille (Nid. fol. 31 a).

R. Kettnah déclare qu'il suffit de prolonger ou de répéter l'acte afin de permettre à la femme d'éjaculer la première pour avoir un garçon et ajoute "je m'arrange pour que tous mes enfants soient des garçons" (Nid. 31a).

Galien et Hippocrate pensaient que les enfants mâles provenaient du testicule droit et les femelles du testicule gauche. (comment. au livre VI des Epid. et Hippocrate comm.IV-27).

Il n'est donc pas étonnant que les talmudistes aient recherché les moyens d'influencer le sexe du foetus in utéro.

Le Talmud dit que l'absorption d'une petite quantité d'alcool au moment des rapports favoriseraient la procréation d'enfants mâles (Schevouoth 18 b).

Il est curieux de remarquer qu'une biologiste américaine Agnès Bluhm ayant injecté de petites quantités d'alcool sous cutanée à des souris mâles a constaté une forte proportion de mâles parmi les souris. Le chiffre antérieur de 79 mâles contre 100 femelles a passé à 122 mâles contre 100 femelles (Feldman)(10).

Ce mode d'action de l'orgasme n'est plus acceptable, il n'est ni meilleur ni plus mauvais que d'autres théories, mais on doit accorder aux talmudistes un don d'observation sagace.

Ils ont essayé de prouver que le rapport des sexes n'est pas le résultat du pur hasard. Le sujet peut en quelque sorte exercer une influence, probablement génétique, sur la détermination du sexe de la famille immédiate des deux conjoints selon le rapport ci-dessus mentionné.

c) Influences prénatales

La croyance à l'influence prénatale des impressions ressenties par la mère sur l'enfant est ancienne et largement adoptée. Elle semble avoir reçu une application pratique quand Jacob au cours des expériences les plus anciennes de la génétique a produit le bétail avec les tâches qu'il désirait, en le gratifiant de tâches où ses troupeaux pouvaient les observer pendant qu'ils concevaient (Genèse XXX : 32-42).

Dans l'Apocryphe un passage affirme que "ceux qui sont nés dans la vigueur de la jeunesse appartiennent à une catégorie et que ceux qui sont nés à l'âge de déclin de leur mère, quand les entrailles manquent à leur tâche, appartiennent à une autre". Tels les premiers fruits, le fil aîné est considéré comme le meilleur de la récolte (11) comme l'indique Jacob, quand il dit : "Ruben tu es mon premier né, mon pouvoir et le fruit de mes forces" (Genèse 49, 3). Cette doctrine qui déclare que les enfants nés à l'âge tardif de la fécondité semblent devoir être moins parfaits nous rappelle la notion actuellement non vérifiée concernant la cause du mongolisme (12).

De même que pour la théorie déclarant que les générations successives voient leur taille diminuer, parce que le "créateur s'achemine vers l'âge avancé, semble devoir être vrai ; une étude critique de la maturation depuis 1830 (13) prouve que les enfants sont de plus en plus grands au fur et à mesure des générations successives.

L'influence du régime prénatal de la mère demeure une autre conception érigée en axiome : les tabous alimentaires demeurent universels. L'alcool ou les aliments souillés ou "térépha" étaient tabous pour la femme enceinte surtout si l'enfant était prédestiné à servir Dieu, "car un tel enfant doit être sain et pur" (Jug. 13. 4-5). La protection légale assez semblable à celle du code babylonien de Hammourabi, a été invoqué contre l'intention de léser la mère ou l'enfant attendu (Exo. II-22-25); en ce qui concerne la transmission de la maladie, il nous suffira de nous rappeler l'adage concernant les péchés du père et leur retentissement sur l'enfant.

d) Le foetus mort in utéro

Il est particulièrement à plaindre car il n'a vu ni le jour ni la lumière (Job III - 16), ni le soleil (Ps LVIII, 9) pourtant sous l'emprise de la souffrance physique (Job III II) ou morale (Jer. XX, 17) l'Israëlite envie parfois son sort qui tout compte fait est meilleur que celui de l'homme "dont l'âme ne s'est point rassasié de bonheur et qui n'a pas eu de sépulture".

"Car il est venu en vain, il s'en va dans les ténèbres et son nom reste couvert de ténèbres ; il n'a point vu il n'a point connu le soleil, il a plus de repos que cet homme" (Ec. VI-3 à 5).

2) Obstétrique et Gynécologie

a) Les accouchements

Ils se font parfois en Israël sans assistance médicale. C'est ainsi qu'il arrive à des prostituées d'accoucher en leur maison, à des enfants de naître en pleine nature" sous le pommier, là, ta mère t'a enfanté, c'est là qu'elle t'a enfanté, qu'elle t'a donné le jour (I R III 16-23).

On rapporte même au Pharaon d'Egypte : "les femmes des Hébreux ne sont pas comme les Egyptiennes, elles sont vigoureuses et elles accouchent avant l'arrivée de la sage femme" (Ex. I, 19).

Les sages femmes assistent la parturiente, remontent le moral, elles essayent d'avoir quelque influence heureuse sur le psychisme de la souffrante en lui annonçant une nouvelle particulièrement agréable à toute femme Israëlite : "Ne crains point car tu as encore un fils" (Gen. XXXV, 17) - (I S. IV 20).

Elles constatent les accidents obstétricaux, telles les déchirures périnéales (Gen. XXXVIII 29).

Elles donnent parfois le nom de l'enfant en se rapportant à un accident obstétrical (XXXVIII, 29 gen.).

Elles semblent parfois être aidées par des assistantes (I S. IV, 20). Enfin, elles ont déjà un sens profond du devoir médical, c'est ainsi que par crainte de Dieu, elles refusent l'infanticide, malgré l'ordre formel de Pharaon, la plus haute autorité dont elles dépendent (Ex. I, 15).

b) Accouchements normaux

- Accouchements retardés

Un livre apocryphe situe la durée de la grossesse à 10 mois. Si certains accouchements semblent bien s'opérer dans cette limite de temps (Gen. XXIII - 10, 1 S I, 20), les scribes font pourtant mention "d'enfants peu sages qui au temps voulu, ne sortent pas du sein maternel" (Osée XIII, 13).

- Accouchements prématurés : la prématurité

La durée moyenne de la grossesse est de 9 mois (271-273 jours) d'après Mar Samuel (14) et la durée minima de

212 jours (Nid. 31 a).

Certains enfants naissent prématurément après 6 mois ½ ou 7 mois de vie intra utérine. Ils sont alors viables (Yeb 42 a).

S'ils naissent après 8 mois de vie intra utérine, ils ne sont pas viables (Sabb. XV 5).

Les médecins Gréco-Romains (15) étaient également de cet avis. Mais ce qui nous étonne, c'est que beaucoup de talmudistes modernes (16) croient aussi qu'un enfant naît au 8e mois de la grossesse n'est pas viable.

D'après R. José, il est facile de reconnaître l'enfant prématuré car ses ongles et ses cheveux sont insuffisamment développés (Sabb. XV 7).

- Grossesses gémellaires

Les jumeaux qui symbolisent la nuit et le jour apparaissent souvent dans la mythologie. Dans la Bible, on parle de Jacob et d'Esaü et de Pharez et de Zarah, deux groupes de jumeaux mentionnés en détails.

a) L'accouchement de Rebecca, épouse d'Isaac (Gen.XXV, 24) "Les jours où elle devait accoucher s'accomplirent et voici, il y avait deux jumeaux dans son ventre. Le premier sortit entièrement roux, comme un manteau de poil et on lui donna le nom d'Esau. Ensuite sortit son frère dont la main tenait le talon d'Esaü et on lui donna le nom de Jacob".

Il s'agit ici d'un accouchement gémellaire normal avec présentation du sommet. Ajoutons seulement que l'hypertrichose d'Esaü a immédiatement frappé la sage-femme.

b) L'accouchement gémellaire de Thamar (Gen. XXXVIII 27). "Quand elle fut au moment d'accoucher, voici qu'il y avait deux jumeaux dans son ventre".

- Grossesses multiples

La grande fécondabilité des Juifs dans l'antiquité est très connue, elle était générale aussi dans les temps modernes, surtout en Europe Centrale, en Afrique du Nord, etc... Mais nous ne nous occuperons que des grossesses multiples de l'antiquité.

D'après José le Galiléen (17) Hamoth l'épouse d'Oved Edom (qui a sauvé la Torah) enfanta 6 enfants (Ber 63 a et II Sam.VII).

Des quintuplés étaient signalés par Aristote (Hist. Animal. VII, chap. 4).

c) Accouchements par césarienne

- Césarienne sur femme morte

On sait que tous les peuples de l'antiquité pratiquaient la césarienne sur femme morte. Le Talmud est formel et enjoint au médecin (à l'accoucheur) de sauver l'enfant même le Sabbat "R. Nahman et R. Samuel déclarent que si une femme assise sur la chaise d'accouchement est morte, on doit vite apporter un couteau même le sabbath, on incise le ventre de la mère et on retire l'enfant".

- Césarienne sur femme vivante

"Yotze dophen :(enfants sortis par la paroi abdominale)

Les talmudistes ont procédé à l'opération césarienne sur femmes vivantes avec succès, alors que rien ne nous fait supposer que les médecins Gréco-Romains (18) aient réalisé la même opération.

Les talmudistes choisissaient plus facilement la césarienne que l'embryotomie, car ils l'exécutaient peut-être plus facilement et avec la possibilité de sauver et l'enfant et la mère.

d) Réception particulière de l'enfant : la plainte de Job "Pourquoi ai-je trouvé des genoux pour me recevoir" (Job III 12) nous montre que la parturiente adopte une position obstétricale semblant différente de celle horizontale pratiquée de nos jours.

e) Premiers cris de l'enfant

Les talmudistes affirment que l'enfant crie dès que sa tête a franchi la vulve (Nid. 42 b).

Par contre Aristote (19) enseignait que l'enfant ne crie que lorsqu'il est complètement sorti.

f) Enfant né à terme

- Taille : l'enfant né à terme mesure environ 1 aune ou un peu plus (Gen. R. XII, 6) (amma gdouma 45-50 cms).

- Ses cheveux et ses ongles sont bien développés (Yeb 80 b).

g) Tératologie

Certains nouveau-nés peuvent présenter des malformations congénitales (20), telles que :

cyclopie
anencéphalie
polydactylie
polyembrie (Bekk 40 a)
hydrocéphalie et bicéphalie (Men 37 a)

Colonnes vertébrales soudées, etc... et des malformations génitales ...

Imperforation de l'anus : dans ce cas les Hébreux procédaient à l'incision avec une graine d'orge car le bistouri (le métal) provoque l'inflammation (Sabb. 134 a), surtout le fer (Holin 77 a). L'action septique du fer était bien connue dans l'antiquité. Mais en général, les enfants étaient bien constitués.

Cet aperçu nous donne ainsi une idée assez précise des connaissances embryologiques obstétricales et gynécologiques des savants juifs de l'antiquité.

o

(IV) PUERICULTURE

A - Les soins aux nouveau-nés

- Le "Meyaledeth" ou Assistant de l'accouchement est mentionné à toutes les périodes précoces de l'histoire juive, même avant leur établissement en Egypte. Schiphrah et Puah ont été les sages-femmes les plus fameuses de la Bible (Exode I, 15). Schiphrah vient du mot hébreu "shaphar" qui veut dire nettoyer ou parer (21), et que le devoir de la sage-femme consiste à nettoyer et à habiller l'enfant. Puah était fille. Son nom signifiait murmurer des paroles d'encouragement pour faciliter les douleurs du travail et contribuer à la délivrance. Plus tard, sa tâche consistait à se comporter comme la nourrice de l'enfant, de jouer avec lui, de lui murmurer des paroles de tendresse à l'oreille et de le charmer par des berceuses (22).

Les sages-femmes étaient issues des classes sociales les plus élevées, recevaient une éducation professionnelle très poussée et étaient très respectées. En l'absence d'une sage-femme expérimentée dans sa profession, les femmes les plus âgées de la maisonnée ou du voisinage officiaient. Ni le médecin, ni le prêtre ni aucun autre homme n'était appelé, même dans les cas difficiles.

- Le nom de l'enfant est donné par le père, la mère ou la sage-femme. Il semble le plus souvent résulté de l'inspira-

tion du moment , en voici quelques exemples.

- Il peut être relié à l'apparence de l'enfant :

  C'est ainsi Esaü (= velu) s'appelle par suite de sa pilosité déjà abondante.

- Il peut évoquer les circonstances de la conception :
  Samuel (= Dieu a exaucé)
  Moab (= issu du père)

ils portent de tels noms parce que le 1er provient d'une mère longtemps stérile et le 2e est le résultat de relations incestueuses.

- Il peut se rapporter à un incident obstétrical
  Ben oni (= fils de ma douleur)
  Peretz (=brèche)

sont baptisés de tels noms, parce que l'accouchement du 1er a été particulièrement pénible, et celui du second a entraîné une déchirure périnéale fort importante. Mais souvent aussi le nom est donné après coup, en se basant sur les caractéristiques les plus marquantes de la vie du personnage.

La pratique de laisser tomber l'enfant sur le sol ou le plancher à la naissance semble étayer la croyance que de cette manière, l'enfant recevait des forces de sa terre natale et des bénédictions de ses ancêtres décédés. "Quand je suis né, j'ai respiré l'air de la commmunauté et je suis tombé sur la terre familiale, poussant le même premier cri que tous les autres" telles sont les termes qui illustraient ces idées (23). Aussitôt après la naissance, le cordon ombilical est lié, est coupé, on baigne l'enfant, on le frotte avec du sel et on l'emmaillotte. Ces techniques s'observent rituellement ; ce sont des coutumes enracinées, preuves de soins tendres et affectueux (Ezechiel, XXVI, 4-6).

D'après le Prophète Ezechiel nous apprenons comment on agissait dans certains cas "A ta naissance, au jour où tu naquis, ton nombril n'a pas été coupé, tu n'as pas été lavée dans l'eau pour être purifiée, tu n'a pas été frottée avec du sel, tu n'as pas été enveloppée dans les langes. Nul n'a porté sur toi un regard de pitié pour te faire une seule de ces choses, par compassion pour toi, mais tu as été jetée dans les champs le jour de ta naissance parce qu'on avait horreur de toi" (Ezechiel XVI I-6). C'est justement contre cette façon d'agir que s'élève le Talmud (Sabb 129 b).

I) La section du cordon se fit par un objet tranchant, un couteau, un morceau de tesson, ou avec une pierre coupante, usage conforme à celui de l'âge de pierre. (Midr Till 8-5) (Houlin I, 2) et Soranus (Chapitre XXVI, p.117).

2) Le lavage à l'eau était manifestement un processus de nettoyage, mais il signifiait également "assouplir l'enfant"

pour rendre le nouveau-né gras et glissant, plus souple et maniable.

D'autres objectifs consistaient à le charmer, à le guérir ou à la soigner.

On lavait également le nouveau-né avec du vin (Tos. Sabb. XII, 13). Le lavage à l'eau est destiné également à purifier l'enfant de la souillure de la naissance et que nous retrouverons pour la mère dans l'étude des préceptes concernant les suites des couches.

3) L'action de saler consistait à nettoyer l'enfant avec de l'eau salée ou comme le disait Moshion avec du sel fin (Moshion, chapitre XXVII, p.120). Il semblerait que le sel nettoyait et servit d'astringent contre l'existence d'eczéma (ibid).

- Le salage de l'enfant aussitôt après son premier bain constitue une pratique qui a persisté depuis l'antiquité la plus reculée ; son usage était obligatoire.

- Il marque sans doute l'idée du don de l'enfant à Dieu. Le sel employé n'était pas nécessairement du chlorure de sodium ; on a employé différents sels alcalins ; tels que le bicarbonate de soude aussi bien que du savon. Tels étaient le moyen de mettre en mouvement le sang, le liquide amniotique le vernix caseosa que tous étaient souillés et répugnants "car bien que tu le laves avec le nitre ; que tu emploies beaucoup de savon, cependant ton iniquité resterait marquée" proclame le Seigneur,notre Dieu.

Comment peux-tu dire "je ne suis pas : pollué ...?" (Jer. II, 22-23).

- Le sel possède également un pouvoir symbolique de vitalité et de longue vie et en raison des qualités antiseptiques et préventives qu'on lui suppose, il reste l'emblème de la durée et de la permanence. D'où l'expression "l'alliance du sel".

C'est une substance chère aux dieux symbole d'intelligence, employée au cours des sacrifices par les Juifs, les Grecs, et les Romains. Il possède également des propriétés curatives, il peut défier la mort et prévenir la stérilité.

4) L'enfant fut ensuite enveloppé avec un bandage appelé "caphaph" (Sabb, 147 b).

- L'emmaillotement est mentionné à plusieurs reprises et a été employé dans un but de métaphore quand on compare les ténèbres épaisses à des langes d'emmaillotement, et tout comme les notions générales de l'antiquité qui avait l'intention de rendre droits les membres délicats qui sont naturellement recourbés et fléchis au cours de la première enfance. Il est bien difficile de convaincre les gens que la croissance naturel-

le n'implique pas d'adjuvants artificiels. On précédait à l'emmaillotement de la tête aux pieds et on le continuait pendant près d'un an.

L'emmaillotement devait convenablement modeler les membres et le dos. Les Hébreux s'abstenaient de procéder aux déformations artificielles de la tête, des membres et d'autres parties du corps comme le pratiquaient certaines tribus primitives dans un but esthétique, car les mutilations étaient rigoureusement interdites. Ils pensaient davantage à préparer un esprit sain dans un organisme bien portant.

On procédait à l'onction de l'enfant, après un bain, dans l'antiquité comme de nos jours, dans un but cosmétique pour donner à la peau et à la chevelure un aspect avenant. On n'y procède pas uniquement lors d'un deuil.

L'huile possède de nombreuses applications tant médicales que domestiques et elle symbolise souvent la santé et la force dans la Bible. L'huile d'olive a été le plus souvent utilisée, mais d'autres huiles et pommades sont mentionnées.

5) Modelage et allongement de la tête

Les sages-femmes juives contribuaient à modeler la tête de l'enfant par des pressions douces et répétées. Elles se considéraient plus habiles que les sages-femmes babyloniennes qui ne savaient pas comment modeler les têtes des enfants. En effet, lorsqu'on demandait à R. Hillel pourquoi les Babyloniens ont des têtes rondes, il répondait "parce qu'ils n'ont pas de bonnes sages-femmes" (Sabb. 31 a).

L'allongement de la tête fut pratiqué régulièrement par les spécialistes comme Soranus et Moschion (Moschion chap.91).

Cette déformation de la tête ne fut entreprise que lorsque l'enfant avait déjà un certain âge car on ne l'appelle plus "vlade", ni "thimok", mais "quatann" = petit (Sabb. XII 6 (147 b)).

L'allongement (le renforcement) de la colonne vertébrale (en hébreu "meatzbine" ou "choumre de Shedra") pratiqué par les talmudistes consistait à suspendre l'enfant la tête en bas, pour allonger sa colonne vertébrale afin de la rendre plus souple (ibidem).

Soranus en donne une description plus détaillée (chap. XXXIV p.156).

6) Vomitif

Afin de débarrasser les glaires que l'enfant aurait avalées pendant l'accouchement, on lui donnait un vomitif appelé "Asube Yanouka" (Sabb. 123 a).

7) Surveillance

. A Gabbath Schammai, c'était une habitude de mettre sur la tête de l'enfant de la pâte de raisin non mûre pour que les moucherons ne lui touchent pas le crâne (Gen. XXXIV).

Le Talmud de Jérusalem rapporte qu'on a condamné à la lapidation un coq pour avoir picoré la fontanelle d'un nourrisson et lui avoir mangé le cerveau (J. Erub. X.26 a).

. Le nouveau-né même d'un jour n'a plus besoin de surveillance spéciale car il n'y a pas de crainte que des serpents ou des belettes le mangent, même le lion s'enfuirait, telle est la force de cet être vivant.

Par contre des enfants morts, les animaux n'ont plus aucune peur (Sabb X-VII 19) (Sabb 151b).

8) Repos

L'enfant était couché dans son petit berceau "arisa" dans lequel on pouvait le bercer (nidned) (Gen. R.10) mais la nuit il couchait près de sa mère dans le grand lit.

Ainsi les parents ne craignaient plus que quelqu'un écrasat l'enfant en s'asseyant par inadvertance sur son berceau (J. Makk. II.31).

B - Allaitement

I) L'allaitement maternel

Nourrir son enfant était un devoir sacré pour la mère, qui prenait le pas sur toutes les autres obligations. Toute mère qui négligeait de nourrir son enfant était comparée à l'autruche "fille de la voracité" qui abandonnait ses oeufs dans le désert pour les couver toute seule "même les monstres de la mer découvrent leurs mamelles, elles donnent à têter à leur enfant"(24).

Jérémie fustigeait les femmes élégantes qui refusaient de nourrir leurs enfants. Les seins remplis de lait sont une des bénédictions de Dieu (Genèse 49 : 25) et les mamelles stériles une catastrophe grave (Osée : 9-14).

Certains talmudistes pensent que dès la grossesse le sang des menstrues se transformait en lait (Nidda 9 a) . Pour d'autres talmudistes, cette transformation ne commencerait qu'à partir du troisième mois (T.Sota 19 c) et la menstruation disparaîtrait à cause de la lactation (J. Nidda I 49b).

Chez certaines femmes le lait peut goutter pendant les travaux ménagers (Kelim VIII, II).

Ces idées étaient admises aussi bien par les savants de l'antiquité Aristote (Hist. anim. VII 3, 21) et Moschion (chap. XII) et Galien) et plus tard par les Arabes : Ali Ibn Abbas et Avicenne. Ce dernier déclare qu'il existe une communication veineuse directe entre l'utérus et les seins (dans 3 traités d'anatomie arabes : édition Koenig Leide, 1903, pp.419 et 640).

Fréquence des tétées :

L'allaitement maternel remplace tout chez le nourrisson. Il est capable dé téter toute la journée (T. Sota IV 3) mais il suffira qu'il tète au moins toutes les heures (Jer. Ber.IX 14 d). La nuit il sera réveillé 3 fois. La troisième tétée est celle du matin (Ber 3a). On attendait même pas 24 heures pour faire téter le nouveau-né comme de nos jours.

Parfois dans l'intérêt de la mère (?) on mit le nouveau-né au sein avant même d'avoir coupé le cordon (25) (Sabb.135 a).

Les idées de Soranus (chap. XXIX p.130) et celles de Moschion sont plus conformes à la puériculture moderne. Ils ne donnent pendant 48 heures aucune tétée à l'enfant ensuite de l'eau sucrée au miel et pendant 20 jours du lait de chèvre coupé d'eau, car estiment-ils le lait maternel n'est pas encore assez bon (Moschion chap. 73 et 94).

La durée de l'allaitement

D'après R. Elieser et R. Yoschoua, la durée de l'allaitement est illimitée, même 5 ans (T. Nid. II, 3).

Dans le livre des Macchabés (II, VII - 27) il est question d'un allaitement de 3 ans.

Mais conformément aux idées admises par Soranus et Moschion, l'école de Hillel estime que 18 mois sont suffisants (Keth 60 b).

Cette question avait pour les talmudistes un intérêt médico-légal extrêmement important. En effet, une veuve qui allaite son enfant ne pourra pas se remarier avant 18 ou 24 mois, car une nouvelle grossesse risquerait de tarir son lait. Cela pouvait arriver aussi chez des femmes mariées mais ici le mari aimant son enfant ferait tout apporter à la maison "de l'argent pour du lait et les oeufs nécessaires à la mère pour pouvoir allaiter son enfant, ce dont on ne peut pas être sûr de la part d'un beau-père" (Yeb 42b).

Pour éviter toute nouvelle grossesse pendant l'allaitement, les talmudistes conseillaient l'utilisation d'un tampon.

R. Meir proposait même le coïtus interruptus (T. Nidd. II 6).

En revanche, il était interdit de se rendre stérile (Yeb. VI, 6) en absorbant un médicament anticonceptionnel comme le fit Judith, l'épouse de R. Hiya, désireuse d'éviter les accouchements trop laborieux. Son mari fut très affecté lorsqu'il apprit l'acte inconsidéré de son épouse.

L'allaitement est obligatoire

La mère est obligée d'allaiter son enfant sauf si elle vient de divorcer (Keth V 5). Si l'enfant ne veut pas accepter le sein d'une nourrice, la mère devra continuer à l'allaiter. Mais le mari devra lui verser une indemnité (T. Keth V 5).

Les talmudistes affirment que le nourrisson reconnaît sa mère à l'âge de 1 à 3 mois suivant son intelligence et refuse de prendre un autre sein. Dans ce cas, il ne devra pas être confié à une autre personne, car il y a danger de changement de nourrice" (T. Nidd. II,5).

L'enfant aveugle reconnaît par l'odorat et le goût le sein de sa mère (Keth 60 a).

Mar Bar R. Asche interdit à la veuve, qui allaite son enfant de se remarier, pendant 24 mois, même si l'enfant qu'elle allaite venait à mourir, afin qu'aucune veuve n'ait envie de se détourner de son enfant, ou le supprimer pour se remarier plus rapidement (Ibidem 60 b).

Le mari ne peut pas obliger son épouse de nourrir l'enfant d'une autre femme, mais il peut l'en empêcher si elle voulait le faire (T. Keth V 5).

Si elle a des jumeaux, elle devra allaiter au moins l'un des jumeaux et pourra confier le deuxième à une nourrice (Jerus, Keth. V.39 a).

Le mari peut demander le divorce si la femme allaite sur la voie publique (Gitt. 89 a). Le mari ne peut pas empêcher sa femme d'allaiter son enfant car c'est elle qui a souffert (Keth 61 a). Au cas où la femme refuserait d'allaiter son enfant, on devra s'informer des usages de sa famille (Ibidem). Bien entendu il s'agit ici des cas où l'allaitement naturel est parfaitement praticable.

Toutefois Rebecca et Deborah avaient des nourrices (Gen. XXIV. 59). On bénit les seins qui ont nourri (II.Macc. VII.27), mais on les maudit aussi s'ils ont allaité un méchant (J. Kil. P. 27.f).

Les jours de jeûne prescrits par la loi sont valables aussi pour le nourrisson (Taan. 14 a).

2) L'allaitement mercenaire

L'allaitement maternel était la coutume dans la Grèce antique. Homère (26) nous décrit Hecube, Andromaque, et Pénélope nourrissant leur enfant.

A Sparte, l'obligation par la mère de nourrir son enfant faisait partie des lois de Lycurge (27).

A Athènes (28) cependant la coutume était moins souvent établie et la pratique de l'esclavage rendait très facile l'allaitement par des nourrices et cet usage se développa de plus en plus. Il y avait deux sortes de nourrices : les unes toujours esclaves donnaient le sein, les autres qui étaient souvent des femmes libres portaient et amusaient les enfants.

Dans la Bible des références concernant les nourrices mercenaires se trouvent souvent mentionnées.

Deborah était la "nourrice" celle qui a donné son sein à Rebecca. Ce terme a été appliqué aux chamelles (Gen. 32-45) et indique que les nourrissons sont parfois appliqués aux mamelles des animaux directement.

A propos du cas de Moïse, nous savons qu'il a refusé de téter chez la femme Egyptienne amenée en remplacement de sa mère probablement parce que la nourrice n'était pas de la même race. Quand la mère de Moïse a été employée par la fille du Pharaon pour nourrir ses enfants parmi lesquels Moïse, il appert que les nourrices mercenaires et les enfants placés dans les foyers d'adoption étaient bien considérés à cet égard (Ex. 2:7 -103).

On fait allusion aux nourrices dans les apocryphes (II. Esdras. 8: 29,2:26).

Même la grand'mère peut être engagée comme nourrice comme lorsque Ruth a renvoyé son fils chez sa belle-mère Noémie (Ruth 14:16).

Sarah était également une femme âgée quand elle a porté un fils et qu'elle a été capable de le nourrir (Gen. 21 : 7).

Et Moïse semble s'être rendu compte que même l'homme peut avoir été amené à nourrir des enfants quand il a dit "un père nourricier a porté l'enfant qui le tête (Nom. II:12).

Isaïe a dit "les rois seront des pères nourriciers et leurs reines les mères nourricières (Isaïe 48:23).

L'homme nourrice -

Chacun peut avoir l'idée de nourrir dans le sens des soins à prodiguer, mais il existe des récits légendaires d'hommes donnant à têter : le Talmud raconte qu'un homme trop pauvre

pour payer une nourrice à son bébé, s'improvisa nourrice ; par un miracle extraordinaire, ses seins se remplirent de lait et il put allaiter son enfant (Sabb. 53b).

Pourtant "l'homme nourrice" est bien une réalité comme l'a rapporté le Professeur Gilbert DREYFUS dans une communication de l'Académie de Médecine, dans l'Echo de la Médecine : bulletin paru le 1er février 1972. "Si les gynécomasties sont à l'âge pubertaire surtout mais aussi chez l'adulte et dans les circonstances les plus diverses d'observation très commune, la galactorrhée masculine constitue un syndrome insolite : l'homme nourrice, au même titre que la femme à barbe a fait longtemps figure de personnage mythique et quelque peu monstrueux. Au début de ce siècle, Knott rapportant le cas d'un noir de 55 ans aux organes génitaux masculins parfaitement développés et qui cependant allaitait les enfants de sa maîtresse. Aujourd'hui, la galactorrhée n'apparait plus exceptionnelle et on oppose deux types physiopathologiques du syndrome gynécomastie-galactorrhée homologue masculin du syndrome aménorrhée galactorrhée :
a) Celui qui entraîne une surimprégnation oestrogénique de l'organisme (tumeur maligne féminisante : testiculaire ou cortex surrénalien) responsable à la fois du développement de la glande mammaire et de la libération de prolactine = tumeurs à prolactines.

b) et celui qui en l'absence de toute hyperoestrogénie et sous la seule dépendance d'une sécrétion massive de prolactine, tumeur à prolactine, galactorrhée médicamenteuse : médicaments psychotropes ; tranquillisants même mineurs, par exemple le méprobamate, les psychoanaleptiques (imipramine, amphétamine) peuvent être responsables d'une galactorrhée occasionnellement mais ce sont surtout au premier chef les neuroleptiques : la chlorpromazine, la réserpine et loin derrière elles, l'haloperidol ; le sulpiride peut être également incriminé.

On explique aussi la galactorrhée survenue chez des sujets atteints de cancer de la prostate traités longtemps par de hautes doses de stilboestrol (rarissime).

Ne demeurent difficiles à classer que les galactorrhées des dénutries, des cirrhotiques (défaut d'inactivation hépatique, des oestrogènes), des basedowiens, d'un hypoandrisme isolé par entrave à la synthèse de la testostérone"...

- Ainsi les talmudistes ont rapporté ce syndrome miraculeux et insolite avec exactitude, ce qui ne constitue pas une métaphore comme on pourrait le croire.

Le fait de nourrir ne comporte pas seulement le fait de donner à têter et l'alimentation artificielle, mais d'autres soins vis-à-vis de l'enfant, ceux de nourrir son esprit et son sens moral.

La nourrice de l'enfant était très estimée. Deborah dont le nom signifie "abeille" veut désigner le producteur de

miel qui nourrit l'enfant, le prend en charge. Quand Déborah nourrice de Rébecca mourut, elle a été ensevelie sous "Alonn Backouth" le chêne des pleurs (Gen. 35,8).

Lorsqu'une femme allaite on doit lui donner moins de travail et davantage à manger (Keth V 9).

Si elle est engagée par contrat de se nourrir à son compte, il faut qu'elle le fasse (Keth 65b) mais on devra lui donner un peu de vin (Jérusalem - Keth V.30b).

Les obligations de la nourrice

Elle n'a pas le droit de manger des choses pouvant nuire au lait, par exemple, du houblon, du blé vert (chasize) de petits poissons, de la terre ni des courges ni de râgout de poissons car certains de ces aliments diminuent et d'autres altèrent le lait (Keth, 60 f).

Le régime de la nourrice fait l'objet également de prescriptions minutieuses pour tous les auteurs anciens. D'une façon générale on élimine, comme on a toujours fait, les aliments qui sont susceptibles d'altérer le goût du lait. Soranus (29) cite le poireau, l'ail, l'oignon, les viandes qui ont des sucs mauvais, les aliments épicés, à préparer avec trop de soins, car dit-il, l'est qui flatte le goût rend la digestion difficile, il peut en résulter une altération de la sécrétion lactée ... De même il donne peu de vin à la nourrice pour habituer l'enfant à cette boisson qu'on donnait volontiers dans l'antiquité aux petits enfants avant la puberté.

La nourrice n'a pas le droit de travailler ou d'allaiter aussi un deuxième enfant (T. Nid II 4) même pas le sien (Keth 60b). Dans un tel cas, les lois d'Hammourabi (vers 2003-1961) prévoient l'amputation des seins, § 194 des lois (Pierre Cruveilhier, Commentaire du code d'Hammourabi, Paris, 1938, I, vol. 326 p.).

Les talmudistes admettent aussi l'utilisation des nourrices chrétiennes ou païennes (T. Nid II 5). En principe, la nourrice devra loger chez la famille de l'enfant pour qu'on puisse mieux la surveiller. Mais R. Meïr était contre cette façon d'agir, car si la nourrice désire empoisonner l'enfant, elle peut le faire même si elle est bien surveillée (Jér. Av. Zarah II 40 c).

Les nourrices sont soit des femmes mariées, soit des filles-mères (mères célibataires) (Ibidem).

Le Talmud de Jérusalem souligne même comme une prophétie d'avoir l'occasion d'être allaité par une princesse (voir Isaïe XII X 23) "des rois seront tes serviteurs et des princesses tes nourrices".

"La nourrice dit Soranus (chap. XXX in H p.99) ne doit pas avoir moins de 20 ans ni plus de 40 ans. Elle devra être accouchée 2 ou 3 fois, n'être point malade, avoir une bonne nourriture, être d'une grande taille et de bonne couleur ...

Elle doit éviter le coït qui diminue chez elle la tendresse pour son enfant, altère l'abondance du lait et peut occasionner une nouvelle grossesse, et éviter l'ivresse qui donne des troubles de l'esprit et du corps et aussi la sécrétion du lait. Elle doit être propre afin que l'estomac de l'enfant ne soit pas troublé par la mauvaise odeur des langes".

3) L'allaitement artificiel

Dans l'antiquité gréco-romaine les nombreuses légendes d'enfants allaités directement par les animaux (30), Jupiter, Esculape, Egisthe par une chèvre ; Pilios par une jument ; Romus et Romulus par une louve peuvent nous faire supposer que l'allaitement artificiel était apprécié par les anciens.

Nous ne trouvons pas dans le Talmud des descriptions typiques d'allaitement artificiel. Toutefois certains faits semblent ne pas exclure une telle possibilité. "Il est arrivé qu'une nourrice a rempli une tasse avec du lait qu'elle a obtenu en appuyant sur ses seins et en donna ensuite à son enfant (Toss. Sabb IX 22). On a même donné à l'enfant du lait dans une corne de taureau (Ibid. XIII 16).

Toutefois Preuss (31) affirme qu'il s'agit ici d'enfants et non de nourrissons. Il a certainement existé des cas isolés d'allaitement artificiel, mais si on pense aux difficultés de toutes natures que cela représentait à l'époque on a dû préférer l'allaitement au sein.

La chair de l'âne était impure, de même que son lait, mais bien que la chair du chameau fut interdite, son lait ne l'était pas (Gen. 22:15) et le beurre et le fromage en étaient extraits.

Les laits de vaches, de chèvres et de brebis sont souvent mentionnés et les peaux de chèvres remplacent les bouteilles de lait, comme celles de vin, d'huile ou d'eau. Les grandes cornes recourbées du cerf de Syrie ont été employées dans des buts divers : on s'en servait souvent comme de bouteilles. L'extrémité large de la corne était solidement bouchée et un petit trou était percé à cet endroit. Le lait constituait la principale nourriture de l'enfant après son sevrage et l'on a dit : "tous ceux qui ont employé le lait ... sont deux bébés". Mais la chair nourrissante appartient à ceux qui sont dans la maturité de leur âge (Epitre aux Hébreux, 5:13-14).

Le beurre et la crème ont été utilisés largement et les oeufs faisaient partie également du régime de l'enfant.

L'oeuf est mentionné comme un aliment par Job qui est présumé avoir vécu à une époque très ancienne. "Ce qui est insipide peut-il être mangé sans sel ? Ou bien le blanc de l'oeuf possède-t-il un goût ?" (Job 6:6).

Le miel est un des plus anciens parmi les aliments. C'est le seul produit édulcorant en usage chez le peuple jusqu'à une époque relativement récente et la Palestine était un pays où le lait et le miel étaient très abondants. "Il devra absorber du beurre et du miel, de telle sorte qu'il puisse refuser le mauvais et choisir le bon a déclaré Ahaz pour le future nourrisson Emmanuel" (Isaïe 7 : 14-15).

Alors que le miel était dans la plupart des cas du miel d'abeilles, des sirops sucrés étaient sans doute préparés à partir du raisin, des figues et des dattes et d'autres fruits.

Le lait représentait ce qui était indispensable à la vie et le miel, le luxe alors que le miel était apprécié non seulement comme aliment, mais encore, comme médicament (32).

Quand Moïse s'est préparé à l'exode d'Egypte, il désirait que l'on prépare des aliments légers pour les femmes enceintes, des aliments appropriés pour les mères et du blé grillé pour les enfants.

Les éléments indispensables à la vie comportaient de l'eau, le feu, le sel, la farine de blé, le lait, le miel, le jus de raisin, l'huile d'olive et les vêtements (Ecclésiastique 39:26). "L'estomac absorbera toute nourriture, cependant certains aliments sont meilleurs que d'autres" a écrit Ben Sira (Ecclésiastique 36:18).

La première expérience d'étude de la nutrition est rapportée dans le livre de Daniel (33). Quand Daniel a demandé que les enfants d'Israël soient autorisés de s'abstenir de viande et de vin proposés pour leur assurer leurs forces journalières, il a influencé les serviteurs de Nabuchodonosor pour qu'ils permettent aux enfants captifs de se contenter de légumes et d'eau et qu'ils puissent prouver par là qu'au bout de 19 jours leur aspect serait plus agréable, qu'ils seraient plus en chair que les enfants qui absorbaient du potiron de viande du roi. (Daniel I : 3-1).

C - Le sevrage

L'enfant est placé au sein dans les 24 heures qui suivent sa naissance, et nourri ainsi pendant 18 mois à 3 ans. On n'a pas organisé de crèche séparée dans la plupart des cas, chaque enfant a été placé au sein de sa mère, tandis qu'elle dormait pendant la nuit. A 3 ans, époque type du sevrage l'enfant savait prononcer les mots "ma mère et mon père" (Isaïe 8:4)

c'est-à-dire qu'il pouvait parler et qu'il était assez âgé pour entrer dans la maison du Seigneur (Samuel I, I: 23-24) (Chroniques II 31:6). Car à partir de ce moment, il commençait à comprendre la doctrine (Isaïe 28:9).

A l'époque biblique on fêta joyeusement le sevrage de l'enfant (Gen. XXI). L'enfant grandit et fut sevré, on fit un grand festin le jour où Israël fut sevré. Le sevrage était l'occasion de réjouissances. Abraham organisa une grande fête le jour du sevrage d'Isaac et le sevrage est répété à maintes reprises dans la Bible.

Ce fait ne témoigne pas seulement que l'enfant a survécu à la période de la plus grande mortalité infantile, et qu'il est entré dans la période de l'enfance, mais aussi, l'époque où il peut abandonner les soins immédiats de sa mère et dormir seul. "Sûrement je me suis comporté et je me suis tranquillisé comme un enfant qui est sevré de sa mère" a dit le Psalmiste en s'en réjouissant (Psaume 131:2). On croyait alors que l'allaitement empêchait la conception (Osée I:8) et la grossesse était considérée à son tour comme un obstacle à l'allaitement de telle sorte que le mari ne devait pas coucher avec sa femme pendant qu'elle donnait le sein à un enfant. La femme n'était pas seulement impure pendant ses menstruations, mais encore pendant qu'elle nourrissait. Il y a donc peu de raison de s'étonner si, après 3 ans d'abstinence, le moment du sevrage a été fêté par une joie nuptiale et fêté comme un mariage (34).

Pour les auteurs Gréco-Romains, le sevrage se fait généralement jusqu'à 6 mois. Hippocrate semble conseillé de procéder progressivement lorsqu'il dit (livre de la dentition : Littré II, VIII, p.545 § 16). "Les enfants qui mangent pendant l'allaitement supportent mieux le sevrage".

Comme nous le voyons, les notions de puériculture des savants juifs de l'antiquité étaient aussi développées que celles des auteurs Gréco-Romains.

(V) PUBERTE ET TROUBLES PUBERTAIRES

A - Puberté normale

A l'âge de 12 ans ½ environ se manifestent les premiers signes de la puberté par l'apparition de poils au pubis et sous l'aisselle et chez la fille par l'augmentation relative des seins et surtout par la menstruation. La fille pubère s'appelle "bouguereth".

Aristote parle aussi du changement de la voix (D. Schapiro) (35).

L'accroissement du développement physique avec le développement des seins et du poids sont décrits comme des modifications pubertaires (Ezechiel.16:7) et quand le prophète s'est exclamé qu'avant que les poils ne se soient développés, tu étais "nue et glabre" ; il faisait manifestement allusion aux poils du pubis. Avec l'apparition de la maturité, arrivait "l'époque de l'amour" au moment où il était nécessaire de vêtir l'enfant et de couvrir sa "nudité".

Les talmudistes étaient d'excellents observateurs et n'ont pas honte de décrire les modifications morphologiques constatées au moment et après la puberté. Ils distinguent d'ailleurs deux épisodes après la puberté chez la fille (36).

I) les signes de la première majorité :

- formation d'un pli sous la mamelle, celle-ci se penche, il apparaît une auréole noire en la pressant avec le doigt, le mamelon s'enfonce et revient après la pression (Nidd.52).

2) signes de la seconde majorité ou "bouguereth"

- les mamelles ballottent, sur le mamelon il se forme un pli, le mamelon est entouré d'une auréole et le monsveriens est devenu mou.

- D'après R. Meir, les signes mammaires apparaissent avant les 2 poils. D'après les autres docteurs talmudiques, les 2 poils apparaissent avant les signes mammaires.

Ainsi quand on constate l'apparition des signes mammaires, on n'a plus besoin de chercher les 2 poils.

La virginité ou "Bétoulim"

De nos jours le principal signe de la virginité au point de vue médico-légal est l'existence de la membrane ou hymen.

Les talmudistes pour des raisons médico-légales ont étudié aussi avec précision la membrane ou plutôt les signes de

la virginité appelés "bétoulim" et ils attachent plus d'importance aux pertes sanguines de la défloraison qu'à l'existence de la membrane.

En cas de problème médico-légal, c'étaient des femmes qui examinaient les fillettes pour chercher les signes de la puberté mais elles n'avaient pas le droit de les toucher avec les mains, afin de ne pas léser l'hymen.

La menstruation est appelée "vessett" = règles et surtout "niddah".

Ce terme désigne en même temps toute la "période menstruelle". La jeune fille sera considérée comme pubère lorsqu'elle a eu ses règles 3 fois de suite à un mois d'intervalle.

Exceptionnellement, les règles peuvent apparaître à la naissance (Nid. 32 a).

Le Talmud rapporte avec précision les signes prémonitoires de la menstruation (douleurs utérines, abdominales, lourdeur de la tête et des membres) et ajoute qu'elles arrivent à date précise. "L'invité" arrive à la date prévue (Michnah Nidd. Chap. 2).

B - Troubles pubertaires

1) L'infantilisme

- Les femmes non réglées étaient considérées comme stériles. La stérilité en hébreux "Aïlonith" est caractérisée par l'absence de poils au pubis, par des mamelons peu développés et par une voix masculine (Yeb. 80 a).

Cette description s'applique beaucoup mieux à l'infantilisme. En outre, la cohabitation lui est permise (Ibidem).

- Un homme qui à l'âge de 20 ans n'a pas encore présenté deux poils au pubis, si plus tard il présente les signes de la puberté, il serait à considérer sur tous les rapports comme un homme stérile (Yeb. 80 b).

Voici d'autres signes : il est imberbe, ses cheveux sont faibles et mous, ses urines ne sont pas acides et ne s'écoulent pas en jet et ne produisent pas d'écumes. Son sperme est clair comme de l'eau. Sa voix ne se distingue guère de celle de la femme. (Ce sont les signes modernes de l'infantilisme).

2) Les androgynes ou hermaphrodites "Toum Toum" en hébreu ne présentent pas un sexe défini, bien qu'ils eussent des organes génitaux assez développés (Yeb. 61 a). On doit leur appliquer les lois sur la stérilité. R. Meir dit : l'her-

maphrodite présente un pénis et une vulve, il peut se marier, mais on ne peut pas l'épouser".

L'androgyne peut voir rouge (menstruation) et blanc (sperme). Il n'est jamais "impur".

Dans d'autres cas, on a pratiqué une déchirure afin de rendre visible le sexe le plus développé, un de ces hermaphrodites présenta des organes mâles et a pu avoir des enfants (Yeb. b I a).

3) La castration

La castration a été pratiquée et ses effets ont été consignés dans tous les premiers rapports et on a reconnu la similitude des ennuques et des hypogonadiens congénitaux (Mathieu 19:32) (37).

La castration est interdite chez l'homme comme chez l'animal, parce qu'elle violait la première loi divine : la loi de la multiplication (Gen. I : 28).

On a éliminé les eunuques des fonctions des grands prêtres (Deut. 23:2) et il leur a été interdit d'accéder aux congrégations (Lev. 21:29).

R. Eliezer dit : un homme qui est stérile de naissance (rare) et si la stérilité est attribuée à une maladie ou à une infirmité congénitale peut souvent guérir, mais un homme devenu eunuque par la main des hommes ne peut pas guérir.

Il y a aussi l'interdiction d'opérer ou de castrer les filles comme nous le lisons dans le traité talmudique (Sabb. III.a).

4) Acromégalie et gigantisme

L'acromégalie est due à l'élaboration excessive d'hormone de croissance mais après l'âge habituel de l'accroissement définitif de l'os, quand l'ossification est complète. La seule référence concernant un acromégale se trouve dans le Levitique 21:28 où il est dit qu'un sujet dont "les membres sont très volumineux" ne peut être autorisé à exercer la prêtise.

La déficience de l'anthypophyse entraîne le nanisme. Voilà qui est également mentionné comme une tare physique (Lev. 21:19) qui disqualifie un prêtre et l'empêche d'officier dans un sanctuaire.

- Mais une sécrétion excessive de l'hormone de croissance avant la puberté entraîne en général un développement excessif du squelette et produit des sujets d'une taille excessive. L'exemple classique en est Goliath, dont la taille atteignait plus de 8 pieds (I.Samuel.17:4). D'autres géants sont Og le

roi de Bashan qui dormait dans un lit de 13,5 x 6 pieds (Deut. 3:II) et plusieurs autres qui se sont battus avec les Philistins contre les Hébreux sous David (2.Samuel.21).

5) L'hyperplasie du cortex surrénal (38)

L'hyperplasie du cortex surrénal peut se produire chez l'enfant et s'associer à des anomalies extraordinaires du développement surtout des organes accessoires et des caractères sexuels secondaires. Des tumeurs des gonades et de l'hypophyse peuvent être également responsables de ces anomalies. En cas d'hyperplasie du cortex surrénal chez un jeune enfant, on observe une puberté prématurée . Au cours du syndrome adréno-génital, un jeune garçon de 4 ou 5 ans peut présenter le développement sexuel d'un adulte. Des poils peuvent apparaître sur le thorax, le pubis et la face. Il existe un développement musculaire excessif, et la voix prend une tonalité grave. Cet état peut s'associer à l'érythrémie, à la polyphagie, à l'exagération de l'émotivité, juste pour mentionner une grande variété de signes et de symptômes attribuables à ce trouble endocrinien (39).

- L'existence d'hyperplasie surrénale peut être reconnue dans le récit biblique de la vie d'Esaü, frère jumeau de Jacob (Gen.25:25, 34 ; Gen. 27:22,34). "Et le premier est devenu vermeil (érythrémie), et entièrement recouvert d'un manteau chevelu (hypertrichose) et l'ont appelé Esaü". Certains savants font dériver le mot Esaü d'une racine sémitique qui signifie "très poilu". D'après Rashi, Esaü signifie "faire", voilà pourquoi tout le monde l'a appelé Esaü parce qu'il était"accompli" et tout à fait développé comme un jeune homme assez avancé en âge (maturité précoce). En raison de son développement musculaire, "il était un chasseur avisé et un homme des champs". Il souffrait de polyphagie comme on peut le voir par l'empressement avec lequel il a vendu son droit d'aînesse pour un plat de lentilles "et avec le "Retiens que je suis en danger de mort et qu'est-ce que ce droit d'aînesse pour moi". Les exagérations d'un homme affamé et incapable de contrôler son appétit. Plus loin, son hirsutisme est encore mis en avant quand Rebecca a placé une peau de bique sur les mains et le cou décharnés de Jacob pour simuler la pilosité d'Esaü. Le timbre de la voix intermédiaire à celle d'Esaü et de Jacob devait en différer notablement, car Isaac a remarqué : la voix est celle de Jacob, mais les mains sont celles d'Esaü. Le déséquilibre émotionnel d'Esaü et sa tendance à l'exagération ont été remarqués dans son "Cri excessivement aigu et douloureux" quand il a appris que Jacob ne lui avait pas seulement retiré son droit d'aînesse, mais en même temps la bénédiction paternelle".

6) Examinons maintenant l'autre pôle du spectre adrénogénital (40)

L'histoire de Joseph a de tout temps attiré l'admiration de l'humanité. Simple en apparence et dans son essence,

les grands penseurs y trouvent cependant dans ses profondeurs, une signification inattendue. En nous limitant à l'analyse objective purement médicale de la jeunesse de Joseph, l'histoire contient de nombreuses preuves de l'existence d'un état hypogondal associé à un efféminement.

"Joseph est mentionné dans la Genèse 37,2, comme un jeune homme "na-ar" de 17 ans. Le mot hébreu "na-ar" employé encore aujourd'hui dans un sens populaire, signifie immaturité, puérilité, naïveté. D'après Rashi, le terme est employé pour désigner les habitudes de Joseph : il arrangeait ses cheveux et touchait ses yeux de façon à apparaître comme beau. On le décrit comme "magnifique d'aspect et d'apparence" (Gen.37,6). Une terminologie analogue est employée pour décrire sa mère (Gen. 29:17), sa grand-mère (Gen.24:16) et son arrière grand-mère (Gen.12:11). Un autre trait de féminisation était qu'il racontait des histoires étrangères à l'école ; c'est pourquoi ses frères le détestaient (Gen. 37:2). Jacob son père lui avait donné un vêtement multicolore (Gen.37:3). Ce vêtement de fête est considéré comme un insigne de chef parmi les "cheftains" sémitiques. Joseph est enfin remarqué pour exercer les fonctions de chef au milieu de son peuple, mais il est intéressant de noter qu'une autre allusion à un vêtement de multiples couleurs est cité dans 2 Sam. 13:18, alors qu'il est porté par la mère de David, Tamar. Actuellement, c'est une pièce de costume féminin.

Bien d'autres références suggèrent un état d'impuissance sexuelle et probablement un retard de développement des caractères mâles secondaires : il s'agit du rêve de Jacob (Gen.27:7). Il a reproché à ses frères, au cours d'un rêve "qu'ils liaient des bottes de foin dans les champs et tout d'un coup, vos bottes ont tournoyé autour de moi, et se sont inclinées devant la mienne". Voici qui était une manifestation intérieure de compensation de son impuissance, un mécanisme subconscient comportant le symbole phallique et révélant l'envie de la virilité de ses frères en compensation de son impuissance. Elle représente l'accomplissement d'un voeu et plus tard dans l'histoire son voeu est exaucé car "le Seigneur était avec Joseph et il est devenu un homme riche" (Gen.39:2) et désormais plus le "na-ar".

A l'âge adulte s'est produit un changement dans son état physique. Sa barbe a poussé. Il s'est marié et il a eu des enfants. Sa puissance sexuelle est revenue et il a perdu ses traits féminins".

Nous trouvons ainsi dans la Bible et le Talmud très bien décrits les signes de la puberté normale chez les enfants des deux sexes ainsi que les troubles pubertaires. Et c'est à partir de ces textes écrits dans un langage élémentaire donc, sujets à des interprétations si vastes et si variées que Taub (41) a pu si bien analyser, interpréter et rattacher à des syndromes endocriniens affectant des troubles de la crois-

sance et du développement de l'enfant à savoir, comme nous l'avons déjà vu, l'hyperplasie du cortex surrénal chez Esaü et l'existence d'un état hypogonadal associé à un efffiminement chez Joseph.

o

(VI) LES CAUSES DES MALADIES

Quelques maladies étaient envoyées par Dieu en punition du péché. On invoquait parfois ce fait comme une malédiction, associée à l'épée, à la famine, ou considérée autrement comme une catastrophe, mais la croyance aux démons, aux diables et aux autres esprits malins, comme causes de maladies était très répandue et d'origine ancienne.

Les sorciers, les magiciens et les sorcières étaient condamnés par les rites sacrés et les pratiques d'idolatrie et d'astrologie étaient réprouvées comme barbares.

1) L'épilepsie en particulier était considérée comme à rapporter à la possession par les esprits malins et l'exorcisme constituait l'une des méthodes de son traitement. Le Christ a accordé à ses disciples les pouvoirs et l'autorité sur les esprits malins pour traiter les maladies et le traitement de l'enfant épileptique par le Christ est décrit en détails par Luc, Mathieu et Marc. Non seulement les crises convulsives avec grincement des dents sont décrites, mais les bizarreries, la mutité et la surdité datant de la première enfance, faisant gémir, la stupeur faisant suite à l'attaque et les dangers occasionnés par le feu et par l'eau pendant les crises. Ainsi dans les Evangiles de Luc (IX-31) il est question d'un enfant saisi par l'esprit (par un démon) que Jésus réussit à guérir "un esprit le saisit (l'enfant) et aussitôt il poussa des cris et l'esprit l'agite avec violence, le fait écumer et a de la peine à se retirer de lui après l'avoir tout brisé".

Nous lisons la même description de Marc (IX-17) "Maître, j'ai amené auprès de toi mon fils qui est possédé d'un esprit muet. En quelque lieu qu'il le saisisse, il le jette par terre, l'enfant écume, grince et devient tout raide".

Dans le Talmud, on appelle l'épileptique un "Nikpeh" et les talmudistes estiment aussi que l'épileptique est possédé par un démon (esprit).

Précisons aussi que pour les talmudistes, "les parents qui ont des rapports à la lumière d'une bougie auraient des enfants épileptiques ... (Pess. 112b) et de même si des parents ont des rapports par terre (Keth 60 b) ou après la saignée (Lév. 2. XVI-I).

Contrairement aux auteurs Gréco-Romains les talmudistes admettent l'hérédité de l'épilepsie.

2) La fièvre, elle aussi, peut être provoquée par des esprits malsains, une idée qui peut être suscitée par les marmonnements et le comportement au cours du délire. Que les esprits soient malsains, voilà qui peut expliquer la contagion, car celui qui est malsain demeure tabou et doit être évité.

"Le mauvais oeil" (Ayin Hara) auquel les enfants ont été spécialement vulnérables, est considéré directement aussi bien qu'allégoriquement cause de maladie. Les amulettes, les charmes et d'autres gestes magiques en vue de préserver des effets du mauvais oeil ont été employés dans le monde entier, mais elles ont été bannies, ayant été des témoignages des idoles avec lesquelles les lois hébraïques interdisaient d'avoir aucun rapport, quels qu'ils fussent.

3) L'ophtalmie cause fréquente de cécité dans le Moyen-Orient a été attribuée au suc de figues récemment arrivées à maturation.

4) Bégaiement - Moïse semble avoir été atteint de bégaiement dû à une brûlure de la langue d'après ce que nous renseigne le Midrach (42). Il avait donc peur de s'exprimer avec facilité lorsqu'il aura à défendre la cause du peuple d'Israël en présence du Pharaon (Exode IV 10-12). S'agit-il d'un bégaiement mécanique de quelque sorte dû à une cicatrice de brûlure de la langue si nous en croyons le Midrach ou bien s'agit-il d'un bégaiement psychique par timidité.

o

(VII) LES MALADIES DES ENFANTS

Un certain nombre de syndromes congénitaux sont nettement définis, qui sont susceptibles d'apparaître dès la naissance : l'épilepsie, la cécité, la surdité, les paralysies, etc..

Au moment où Jésus a guéri un aveugle de naissance, on a affirmé depuis la création du monde aucun aveugle de naissance n'avait recouvré la vue. Les disciples ont demandé : "Qui a péché, cet homme ou ses parents pour qu'il soit né aveugle ?" Peut-être ont-ils voulu savoir comment faire le départ entre une affection héréditaire et une maladie acquise.

L'homme paralysé, "dans le sein de sa mère" et guéri par Pierre et Jean, peut avoir été atteint d'un pied bot congénital, mais certains ont émis l'idée d'une paralysie obstétricale.

La polydactylie congénitale est rapportée chez un des Philistins géants ayant dix doigts à chaque main et à chaque pied. On signale encore quelques autres cas de gigantisme dans cette population.

Les nanismes existaient car les sujets qui en étaient atteints, étaient disqualifiés pour la prêtrise (43), car ils étaient cryptorchides, hermaphrodites ou bossus. On peut supposer que ces états ont été en rapport avec l'apparition de rachitisme, mais la tuberculeuse vertébrale et d'autres causes de gibbosité peuvent également être en jeu.

Aaron a pensé à l'existence d'une lèpre congénitale quand il a supplié Moïse en faveur de Miriam atteinte de la lèpre. "Ne la laisse pas vivre comme une morte, dont la chair est à moitié consommée quand elle sort du sein de sa mère" (Nombres 12 : 12).

Moïse était atteint de difficultés d'élocution, remontant sans doute à l'enfance : et l'un des malades guéris par le Christ, était non seulement atteint de surdité, mais avec une difficulté d'élocution, attribuée à une brièveté du filet, car au moment de la guérison, "le filet de la langue avait disparu et il s'est remis à parler naturellement." Car un enfant parlant à un an, voilà qui était considéré comme un miracle ; mais, sans aucun doute, une conversation intelligente a pu lui être rapportée.

Jésus a distingué les eunuques congénitaux de ceux qui avaient subi une mutilation artificielle, en expliquant : "il y a certains eunuques nés ainsi dans le sein de leur mère, et il en existe certains autres qui sont devenus tels à l'âge adulte, et certains autres, sont devenus eunuques pour la sauvegarde du Royaume des Cieux". Peut-être ne pensait-il qu'à la chasteté. Il pouvait distinguer la mort apparente de la mort réelle ; quand on a déclaré morte la fille de Jairus, à l'âge de 3 ans, Jésus a déclaré : "La fillette n'est pas morte, mais endormie" et il l'a guérie d'une maladie de langueur. Comme nous le verrons, il existe d'autres récits de mort apparente chez les enfants dans la Bible.

Il n'est que rarement possible de reconnaître un syndrome morbide parmi les enfants de la Bible. La mort du premier né parmi les Egyptiens est simplement appelé "Deber mizraim" ou peste égyptienne. On a supposé qu'il s'agissait d'une maladie infantile et fatale qui frappait surtout les jeunes garçons. Noé Webster (44), le lexicographe naïf, a essayé de confirmer cette idée non seulement par un récit d'une épidémie de scarlatine fatale limitée dans son apparition aux garçons, mais il a même cité une épidémie qui faisait le départ entre les Indiens et les hommes blancs, tout comme la peste de la Bible le faisait entre les Egyptiens et les Israëlites. Il est peu vraisemblable que les Egyptiens parmi lesquels les Juifs vivaient à cette époque, aient été moins immunisés contre la rougeole, la vaccine et toute autre maladie contagieuse de l'enfance.

La paralysie de Mephibosheth, bossu à 5 ans après une chute, a été considérée comme un cas de poliomyélite et Osler (45) a remarqué que depuis l'époque de Mephibosheth, les parents ont eu tendance à attribuer cette forme de paralysie au manque de surveillance des nourrices qui laissaient les enfants tomber.

Le Christ a soigné un homme atteint d'une atrophie d'un bras, qui a pu être la conséquence d'une poliomyélite, mais celle-ci a pu apparaître pour une autre raison chez l'enfant. La main atrophiée de Jéroboam (Livres des Rois I : 13 : 4-6) alors qu'elle pouvait représenter une forme de paralysie nerveuse, a été trop éphémère pour indiquer l'existence d'une poliomyélite.

Un coup de soleil chez l'enfant a été traité par le prophète Elie. On savait que des épidémies de dysenterie pouvaient être fatales à l'enfant, quand Elie a prophétisé que Joram serait frappé par cette maladie, il a dit : "Le Seigneur répandra un grand fléau sur ton peuple et ses enfants". (Chroniques II,21 : 14-15).

La rage peut être en jeu, au moment où Dieu redoute d'envoyer des bêtes sauvages parmi vous, qui vous voleront vous ou vos enfants ; parce que le mot hébreu pour "sauvage" signifie également "enragé" et Dieu parle également de sept fois plus de fléaux.

Les déprédations commises par les bêtes sauvages, les lions, les loups et les ours emportant et massacrant des nourrissons ont été toujours considérées comme d'effroyables catastrophes par les populations primitives. Un jour quelques enfants ont nargué Elie qui les a grondés, et deux ours sont sortis des bois et ont "dépecé" quarante deux enfants. Les serpents et les crocodiles ont été également considérés comme dangereux pour les enfants, mais au paradis : l'enfant qui tête jouera dans les astérités du tremble et l'enfant sevré mettra ses mains dans la tanière du basilic. (Isaïe II : 8).

°

VIII TRAITEMENT

La pratique de l'insufflation de la vie au nouveau-né par le nez est probablement plus ancienne que la Bible.

Réanimation du nouveau-né

L'insufflation "bouche à bouche" pour ressusciter l'enfant en état de mort apparente a été pratiquée par Elie et son disciple Elisée, et on la considère maintenant comme la méthode biblique de résurrection. "Il (Elisée) vint et s'est couché sur l'enfant et mit sa bouche contre la bouche (de l'enfant) les yeux contre les yeux, ses mains contre les mains, il resta penché sur lui et la chair de l'enfant se réchauffa, il revint marcher dans la maison tantôt ici, tantôt là puis il remonta se pencher sur lui. Alors le garçon éternua 7 fois et le garçon ouvrit les yeux". (II Rois - chapitre IV - 32-37).

Quand Elie a renvoyé son serviteur Gehazi, il lui a ordonné de prendre son bâton et de le placer le plus tôt possible sur l'enfant. La croyance en le pouvoir magique du bâton du médecin pour défendre et sauver les enfants est réputée prévaloir encore en certains endroits.

Les charmes, les amulettes et les prières ont été aussi populaires parmi le peuple d'Israël que parmi tous les autres peuples. Jésus a fréquemment exorcisé les esprits malins en les châtiant. Il a employé la salive dans le traitement de la brièveté du frein de la langue, et des pommades contenant de la salive et de l'argile pour le traitement de la cécité. L'emploi de la salive dans un but de traitement médical du folklore est bien connu et on l'explique généralement comme méthode de transférence du bien d'un sujet à un autre. Jésus a également pratiqué des traitements par l'imposition des mains. On lui a amené des enfants pour qu'il les touche. Il les a pris dans ses bras, il a placé ses mains sur eux et les a bénis. Les enfants n'étaient admis dans le temple que par groupe de trois. C'étaient des femmes qui s'occupaient d'eux, de telle sorte que quand le Grand prêtre et les scribes ont vu les miracles qu'il accomplissait et les enfants pleuraient dans le temple, ils ont élevé des protestations. Ses disciples ont cherché à écarter les enfants de lui, mais Jésus a dit : "Supportez les petits enfants et laissez-les venir à moi". Par l'attouchement de ses mains, il a pu transférer à celui qui souffrait son esprit et repousser les esprits malins qui tourmentaient le malade. En fait ce pouvoir pouvait être transmis au malade croyant par son vêtement comme dans le cas de la fille de cette femme Syrophénicienne, un enfant possédé d'un esprit impur ; ou encore le cas de ce garçon de Capharnaüm, qui a vu sa fièvre disparaître au moment même où Jésus a rencontré son père.

Dans l'antiquité, les sourds-muets étaient en général abandonnés, comme des idiots inutiles, tout comme les bossus non secourus, mais Dieu a ordonné : "Tu ne condamneras pas le sourd". Peut-être les Juifs ont-ils réalisé que les sourds-muets peuvent se rendre utiles, grâce à une éducation appropriée, car il est dit dans le livre de la Sagesse que cette Sagesse ouvre la bouche du muet.

Aphasie - Mutisme

Le talmud rapporte R. Yehouda au nom de R. Chamu raconte qu'un roi fit effrayer sa fille muette par des faux assassins. Sous l'effet de la peur, elle se mit à crier : "Au secours père" à partir de ce moment, elle parla normalement.

Conclusion : Contrairement aux auteurs Gréco-Romains de l'antiquité qui possèdent de véritables traités médicaux, la Bible et le Talmud ne constituent pas un traité de médecine. La médecine et la religion ont constitué des parties inséparables de la vie des Juifs de l'antiquité et la santé et la maladie ont été considérées comme émanant de la même source divine : "Si tu écoutes la voix de l'Eternel ton Dieu et si tu fais ce qui est droit à ses yeux ... tu ne contracteras aucune des maladies de l'Egypte, car je suis le Seigneur qui te guérit. (Ex.15, 26). Les Hébreux ne procèdent pas moins à l'exorcisme, comme le pratiquait le Christ à maintes reprises pour chasser les esprits malins (causes de maladies) par son Esprit.

-:-

III - LA CIRCONCISION

"Brith Milah" = alliance de la circoncision.

La circoncision : chirurgie biblique et talmudique infantile.

① HISTORIQUE

Elle remonte à plusieurs millénaires comme nous le laissent supposer de façon concordante aussi bien la Bible que les découvertes archéologiques, les auteurs anciens et les nombreux récits historiques. L'existence de plusieurs théories sur son origine exacte prouve que l'accord n'est pas encore fait entre les savants de disciplines différentes : ethnographes, anthropologistes, historiens, archéologues, exégètes ... Les uns l'attribuent aux peuples de l'antiquité : Hébreux, Madianites, Egyptiens, Phéniciens, Ethiopiens ou peuples noirs d'Afrique Centrale. Certains en font un legs de la préhistoire : âge néolithique et même paléolithique. D'autres la considèrent comme une pratique imaginée par différents peuples de la terre à un moment donné de leur évolution mentale. Ils expliquent ainsi les rites si variés et la répartition mondiale de la circoncision.

② LA CIRCONCISION DANS LE JUDAISME

Dans le judaïsme, la circoncision fait une révolution spirituelle du vivant d'Abraham. Elle devient un fondement principal de la religion juive et dès lors, son histoire sera intimement liée à l'histoire juive avec laquelle elle connaîtra de grandes péripéties.

Dieu dit à Abraham : "Toi tu garderas mon alliance, toi et les descendants après toi, selon leurs générations, c'est ici mon alliance que vous garderez entre vous et ta postérité après toi : tout mâle parmi vous sera circoncis. Vous vous circoncirez et ce sera un signe d'alliance entre moi et vous (Gen.XVII, 9 à 11).

Après une période où cette alliance semble avoir été rompue, l'ordre arrive de nouveau impératif : "En ce temps là, l'Eternel dit à Josué : Fais-toi des couteaux de pierre et circoncis de nouveau les enfants d'Israël une seconde fois" (Josué V, 2). La date de la circoncision est précisée pour ne

donner lieu à aucun oubli, aucune tergiversation, aucune négligence : le 8e jour suivant la venue au monde de l'enfant (Gen.XVII - 12, Lévi XII, 3).

La règle s'applique non seulement à Israël mais à tous ceux qui vivent en son sein. "Qu'il soit né dans la maison ou qu'il soit acquis à prix d'argent et que tout fils d'étranger sans appartenance à la race, on devra le circonscrire (Gen.XVII 12-13).

En cas d'incirconcision, l'esclave et l'étranger sont privés de certaines cérémonies religieuses. Voici une ordonnance au sujet de la Pâque : "aucun étranger n'en mangera. Tu circonciras ton esclave acquis à prix d'argent, alors il en mangera. l'Habitant et le mercenaire n'en mangeront point. Si un étranger en séjour chez toi veut faire la Pâque de l'Eternel, tout mâle de sa maison devra être circoncis, alors il s'approchera pour la faire et il sera comme l'indigène, mais aucun incirconcis n'en mangera" (Exod. XII - 43-48).

L'étranger ne pourra pas non plus épouser une Israëlite. Voici en quels termes : les Hébreux répondent à un roi étranger venu demander pour son fils la main d'une jeune Israëlite "c'est une chose que nous ne pouvons faire, que de donner notre soeur à un incirconcis, car se serait une opprobre pour nous. Nous ne consentirons à ton désir qu'à la condition que vous deveniez comme nous et que tout mâle parmi vous soit circoncis (Gen. XXXIV, 14-15).

L'oubli du rite est encore plus grave pour l'Israëlite qui subit dans ce cas, le châtiment suprême "un mâle incirconcis qui n'aura pas été circoncis dans sa chair sera exterminé du milieu de son peuple, il aura violé mon alliance"(Gen.XVII-14).

La Bible ne manque pas de mettre en relief la fidélité des Israëlites à ce rite : le 1er patriarche reçoit l'ordre et malgré ses 99 ans. "Ce même jour Abraham fut circoncis ainsi qu'Ismael son fils et tous les gens de sa maison nés dans sa maison ou acquis avec lui (Gen. XVII - 23)".

De même Abraham circoncit son fils Isaac âgé de 8 jours comme Dieu le lui avait ordonné (Gen. XXI -4).

Josué un autre chef, suit aussi strictement le règlement "Dès que l'Eternel l'ordonne, il se fait des couteaux de pierre et circoncit les enfants d'Israël sur la colline d'Araloth". (Jos. V, 3).

Cependant entre le départ de l'Egypte et l'établissement des Hébreux en Canaan, pendant toute la prérégrination dans le désert, la loi n'était pas appliquée. (Isolement des Israëlites qui n'avaient plus besoin de cette méthode sanglante pour se distinguer des autres peuples environnants ou rupture de l'alliance avec Dieu ou inconvénient de pratiquer une telle opération sur des gens en continuel déplacement ou désobéissance d'Israël..)

Si un autre cas, celui de la circoncision tardive du fils de Moïse montre que ce rite n'était peut-être pas systématiquement pratiqué avant l'établissement en Canaan ; dès l'arrivée dans ce pays son application va devenir stricte, si stricte qu'elle va prêter à de nombreux abus et devenir intolérable : ayant poussé des étrangers à se circoncire (Gen. XXXIV, 14-25) les Juifs récidivent lorsque l'occasion s'y prête (Esther.VIII-17), ils méprisent les incirconcis et l'état naturel de l'organe "garel" devient une injure grave adressée à leurs ennemis les Philistins. Les parents de Samson, Saül, David, ne se privent pas de l'expression "ces Philistins, ces incirconcis ... (Jug. XIV, 3).

Dans la tradition orale elle apparaît comme un fondement principal du judaïsme. C'est le deuxième commandement après celui de la procréation.

Rabbi Ismaël dit : "la circoncision est une loi importante puisque en sa faveur 13 alliances ont été conclues".

Rabbi Yossi dit : "Elle est si importante qu'elle prédomine sur la loi importante du repos sabbatique".

Rabbi Josué Barkhorha dit : "Elle est si importante que même en faveur du législateur Moïse, elle ne fut pas suspendue une heure".

Rabbi Nehemia dit : "Elle est si importante qu'elle l'emporte sur la loi sabbatique des plaies".

Rabbi dit : "Elle est si importante que le patriarche Abraham même après avoir accompli tous les préceptes divins, ne reçoit le nom de parfait qu'après l'accomplissement de la circoncision". D'autre part, ce précepte de la circoncision est si important que sans lui, le Très Saint, béni soit-il n'eût pas créé le monde comme il est dit Jérémie XXXIII, 25 "Ainsi s'est exprimé l'Eternel, si mon alliance n'existait pas jour et nuit, je n'aurais pas établi les lois du ciel et de la terre". (Talmud Jérusalem : traité Nédarim).

On emploie pour elle le terme "oth" = signe, de même que pour le sabbat et les phylactères.

Sa valeur numérique (bérit = alliance = 612) égale celle de tous les autres commandements.

③ LA CIRCONCISION POUR LE CHRISTIANISME

Circoncision = baptème de Jésus-Christ.

"Le baptême purement spirituel peut remplacer la circoncision (St-Paul : "Epitre aux Romains" II - 26-29).

"La vraie circoncision n'est pas celle qui se fait dans la chair et qui n'est qu'extérieure, mais le vrai Juif est celui qui l'est intérieurement" (St-Paul).

Dans l'étude historique, la circoncision n'était pas mise en cause à la naissance du Christianisme. Un demi-siècle plus tard, l'opinion de Saint Paul ayant prévalu aux yeux des Paganochrétiens, la circoncision fut abandonnée malgré l'opposition des Judéo-chrétiens et de nombreuses autres sectes qui continuèrent de la pratiquer jusqu'à leur entière disparition.

④ LA CIRCONCISION DANS L'ISLAM

Circoncision = "Tahara" ou purification, chasteté, vertu.

C'est une recommandation du prophète ou "Soumna", un précepte mais non un dogme de l'Islam.

⑤ LA CIRCONCISION proprement dite, dans le judaïsme

Sa législation culturelle et médico-chirurgicale est bien établie dans le Talmud et le traité des lois.

1°- Législation culturelle

Selon le traité des lois de Joseph Caro savant du 16e siècle, (Choulhan Aroukh - Yoré Déah).

"La Milah" (circoncision) doit être faite dès l'aube du 8e jour, même si le jour est un sabbat ou un yom tov (jour de fête) que ce soit un enfant né à terme ou un prématuré de 7 mois. Pour un prématuré de 8 mois, elle ne peut être faite un sabbat ou un "yom tov" que si ses phanères sont formées, sinon comme dans plusieurs autres cas particuliers : enfant débile, malade, né par césarienne (yotzé dophen) hermaphrodite, enfant naturel, adulte, circoncision déjà retardée, elle ne peut être faite ces jours. La circoncision ne doit pas être faite de nuit.

Si la circoncision est faite avant le 8e jour, pour des raisons médicales ou si l'enfant est né circoncis = "nolad mohel" = absence congénitale du prépuce ou prépuce très court, il suffit de faire sourdre quelques gouttes de sang du prépuce le 8e jour par simple piqûre (voir aussi Yeb 46a et Guemara du traité Sabbat XIV - 2).

Les plus grands personnages de l'antiquité hébraïque passent pour avoir été des "Nolad Mohel" à savoir : Adam, Noé, Sem, Jacob, Joseph, Moïse, Aaron, Job, Samuel, David, Jérémie et le prophète Elie. Ils seraient venus au monde sans prépuce.

Le rituel est également bien défini :
le péritomiste (mohel ou gozer) peut être n'importe qui, pourvu

qu'il soit un homme pieux, représentatif du culte. C'est toujours un homme, mais il est prouvé par de nombreux textes anciens que les femmes faisaient aussi fonctions de "mohel" : ainsi Ziporah circoncit son fils et pendant les persécutions de Pharaon en Egypte et plus tard d'Antiochus en Palestine, des sages-femmes et des mères circoncisaient des enfants.

"Et les femmes qui avaient circoncis leurs fils furent tuées devant le roi" (Macchabés).

Lorsqu'il n'y a pas de "mohel" juif, un médecin non juif peut faire la circoncision. Enfin, le père peut, s'il le veut, circoncire son fils.

Le mohel doit réciter la bénédiction de la circoncision avant de trancher le prépuce. Le père doit prononcer une bénédiction pour la circoncision de son premier garçon.

Les hommes la tête couverte se tiennent debout autour du mohel. Une chaise est réservée au prophète Elie. Le parrain tient l'enfant sur ses genoux. La cérémonie se passe dans la joie et l'élévation spirituelle accompagnée de chants rituels. Les festivités suivent la péritomie et en aucun cas ne la précèdent.

2°) Législation médico-chirurgicale

Médicalement la circoncision est un acte de petite chirurgie. Le terme circoncision du latin circum = autour et de coedere = couper désigne l'exérèse circulaire partielle ou totale du prépuce. Péritomie en est l'équivalent grec. Posthectomie du grec posthe = prépuce et de thome = couper est un terme chirurgicalement plus précis. Les dénominations de phimosiectomie, de phimosis et de thome et d'orlatomie, de l'hébreu orla = prépuce, excroissance et de thome ont été également proposées.

a - Technique opératoire : 4 temps

a) On excise le prépuce (hatouh) c'est-à-dire la peau entière qui recouvre le gland de telle sorte que la collerette est mise à nu.

b) Dénudation du gland (périah). On déchire à l'ongle la membrane souple sous la peau en la retournant sur les côtés jusqu'au moment où apparaît le gland.

c) Hémostase (metsitsa) puis on aspire le sang de la profondeur de l'organe de façon qu'il ne puisse en résulter aucun danger pour l'enfant et tout opérateur qui n'exécute pas la succion doit être écarté.

d) Pansement : puis on place une compresse ou un emplâtre ou une poudre médicale pour arrêter le saignement (Choulhan Aroukh de Joseph Caro, Yoré Deah 264-3).

Les deux temps (Périah et Metsitsa) sont mentionnés pour la première fois dans la Michna (Talmud de Babylone : traité Sabbat XIX-2).

Le deuxième temps a été ordonné à Abraham en plus de la section du prépuce (Talmud de Jérusalem Yeb VIII, I) ; pour d'autres à Josué (Yeb 71 b), d'autres maîtres pensent que Moïse en est à l'origine (Tossaphot Yeb 71 b).

Celui qui pratique une circoncision sans périah agit comme s'il n'avait pas fait de circoncision (Yoré Deah 264-4). "Un opérateur qui refuse de pratiquer la succion doit être considéré comme un danger. Il faut l'empêcher de circoncire (Talmud Sabbat 133 b).

Joseph Caro après Maïmonide (46) (12e siècle) a dit que la succion sert à attirer le sang de l'intérieur de l'organe et Jacob Hagozer (47) comme Maïmonide a demandé que la succion agisse de telle sorte que le sang ne se coagule pas dans le canal du pénis ce qui constitue un danger.

La loi hébraïque, par contre ne s'érige pas en guide de technique médicale. Elle confie ses prérogations aux médecins ayant l'expérience et faisant autorité.

"On peut couper le prépuce avec tout instrument tranchant sauf avec "l'écorce de canne à sucre" (Yore Deah). L'instrument tranchant a donc varié avec les âges. Abraham, Ziporah et Josué se sont servis de couteaux de pierre (Tsar-tsarim), tranchants (silex)". Actuellement couteaux très coupants à un ou deux tranchants ou bien d'un bistouri (Paris) très rarement de ciseaux.

L'emploi des ongles (periah) est signalé pour la première fois dans le midrach. Pour Maïmonide et Joseph Caro dont l'opinion a prévalu, périah signifie déchirement donc avec les ongles, mais pour Hai Gaon (48), il signifie non recouvrement donc l'incision instrumentale est permise.

D'autre part, le Talmud n'a pas spécifié nettement l'obligation d'employer la bouche pour la metsitsa, aussi l'aspiration indirecte comme le port de gants, d'une blouse et de bottes pour l'intervention en milieu hospitalier ne sont pas en contradiction avec l'acte religieux de la circoncision.

b) Indications thérapeutiques

a) Imperforation du prépuce : anomalie congénitale rare, responsable d'une rétention aiguë d'urine dès les premières heures de la vie. C'est une urgence chirurgicale qui nécessite d'abord la ponction évacuatrice puis la circoncision.

b) Imperforation apparente du prépuce ou agglutination : simple accolement des bords de l'orifice préputial.

c) Phimosis : tous les nourrissons ont un certain degré de phimosis c'est-à-dire une étroitesse du prépuce à son extrémité, à sa partie antérieure ou moyenne. Celle-ci s'atténue progressivement et disparaît généralement à la puberté, mais peut donner les mêmes accidents aigus que le phimosis de l'adulte. Il peut être responsable de nombreux troubles mécaniques : gène à la miction, incontinence d'urine, hernie ombilicale ou inguinale, prolapsus rectal, et hémorroïdes, voire stérilité ; infections locales (balanite, balano-posthite ...), troubles nerveux. Si on ne peut la réduire en force, il faut intervenir rapidement en faisant une circoncision.

d) Paraphimosis : complication du phimosis ou d'une circoncision mal faite. C'est l'étranglement de l'extrémité du pénis par un anneau préputial.

e) Adhérences du prépuce au gland : dues à l'accumulation du smegma de la poche prénutiale par manque de soins de propreté ou comme conséquences d'un phimosis ou d'un pseudo-phimosis.

f) Balanite et balano-posthite : inflammations aiguës du gland et de la muqueuse préputiale.

g) Calculs du prépuce : ils apparaissent par précipitation des sels que contiennent les urines dans le sac préputial d'un phimosis (d'après Bourdillat, Thèse Paris 1872).

h) La circoncision est indiquée également dans les condylomes, les végétations papillomateuses, les ulcérations, les cancers du prépuce ...

i) Onanisme : souvent les enfants atteints de phimosis et dont la muqueuse balanique est irritée, sont portés à se gratter le prépuce. En touchant leur verge, en l'étirant, ils trouvent du plaisir et les habitudes les conduisent bien vite à la masturbation.

j) Eléphantiasis du prépuce : très rare.

c) Complications

2 ordres.

A) Locales, dues en général à une erreur de technique rarement à un trouble de la coagulation.

- complications vasculaires : hémorragies veineuses ou artérielles dues à des hémopathies : fragilité vasculaire, trouble de la coagulation.

- complications infectieuses : ne se voient plus quand on respecte les mesures d'asepsie et qu'on utilise les hémostatiques locaux.

- complications anatomiques : la blessure du gland ne doit plus se voir.

B) Générales

Elles sont les plus à craindre et justifient l'intervention de la circoncision en milieu hospitalier. En fait, elles sont rares :

- état de choc
- anurie de choc
- syncope
- syndrome chaleur-hyperthermie
- réveil d'une maladie générale.

A l'appui de cette considération, le service de santé de New York ne rapporte qu'un seul cas de mort sur plus d'un million de circoncisions pratiquées entre 1939 et 1952 (Harold Spart : obstetries and gynecology New York 1953 (tome II, 2,171).

d) Contre-indications de la circoncision

Classiquement les maladies générales en évolution, les maladies infectieuses, les prématurés et les tares graves dont l'hémophilie en particulier constituent des contre-indications à la circoncision.

En effet, malgré l'injonction impérative de la Milah (circoncision) au huitième jour, les modifications des lois de la circoncision en cas de maladie sont stipulées clairement avec détails et avec un esprit libéral. La loi juive impose le maximum de précautions ; n'affirme-t-elle pas que la vie est le bien le plus précieux ? "Il n'est pas permis de circoncire un enfant malade jusqu'à guérison" (Sabbat XIV-5).
"De plus, si la maladie frappe tout l'organisme, il est nécessaire d'attendre une semaine entière après la guérison avant d'intervenir" (Yore Deah 263 - I).
"Ajourner la circoncision également lorsque l'enfant a de la fièvre ou il a subi un coup de soleil, dans tel cas, il faut attendre 30 jours"(traité Yebamoth).

Nous rencontrons à propos de la circoncision la mention de l'hémophilie la première de toute la littérature médicale antique et médiévale, très bien décrite dans le Talmud du 5e siècle et les écrits des rabbins ultérieurs.

- Le Talmud de Babylone dans le traité Yebamoth 64 b déclare :
"On a enseigné : si une femme a fait circoncire son premier enfant et qu'il est mort ensuite d'hémorragie consécutive à l'opération et si un second enfant est mort d'une façon semblable, elle ne doit pas faire circoncire son 3e enfant". Telles sont les paroles de Rebbe (Rabbi Yudah, le patriarche rédacteur de la Michna : compilation du 2e siècle de la loi judaïque).
Rabbi Simon Ben Gamliel cependant déclare : "elle peut circoncire le troisième enfant mais non le quatrième".

Dans le même traité(Yebamoth VI-6) Rabbi Nathan raconte: "il m'est arrivé de me rendre à Césarée de Cappadoce, où se trouve une femme dont les fils étaient morts après qu'on les eût circoncis ; ce fait se renouvela pour le 1er, le 2e et le 3e. Elle m'apporta le 4e à examiner et comme je m'aperçus qu'il n'avait pas le sang nécessaire à la conclusion de l'alliance, j'ai émis l'avis de différer la circoncision à une époque ultérieure. On le laissa et le circoncit plus tard. L'enfant survécut et on lui donna le nom de Nathan en mon honneur.

Le Talmud rapporte ainsi ces recommandations suivantes :

- "Celui qui a perdu son frère par l'effet de la circoncision ne sera pas opéré à cause du danger (Yeb. VIII-I)".

- "Si une femme a deux enfants qui sont décédés des suites d'une circoncision, le troisième ne sera pas circoncis".

- "De même si deux soeurs ont chacune un enfant qui a succombé à l'opération, tout nouveau garçon ne sera pas circoncis au 8e jour (Yeb. 64 b).

En rappelant succintement l'histoire de l'hémophilie ((John Conrad Otto (1774-1844) médecin Américain qui a succédé à Benjamin Rush, dans son dispensaire de Philadelphie en 1813 a apporté la première contribuion à l'étude de l'hémophilie dans la littérature médicale moderne (49). Son étude sur les "saigneurs" a été publiée dans un journal de New York (Medical Repository 6 : I, 1803) sous le titre "compte-rendu d'une prédisposition aux hémorragies dans certaines familles". Otto a remarqué que l'hémophilie est une affection familiale affectant les sujets masculins mais non les femmes bien que ce soit la femme qui transmette ce trouble. La description classique de l'hémophilie par Otto a été réimprimée depuis (50). Nasse (51) en 1820 a formulé la loi de la transmission de cette affection et le nom d'hémophilie a été donné par Schonlein en 1839 (52). Les références du Moyen-Age et plus anciennes concernant l'hémophilie sont pratiquement inexistantes. Major (53) déclare que le fameux chirurgien islamique du 10e siècle Albucassis a écrit sur l'hémophilie dans son travail encyclopédique de médecine et de chronique intitulé "Al Fasrif")), il apparaît ainsi que les Hébreux connaissaient déjà dans l'antiquité et avec une certaine exactitude le diagnostic et la description de l'hémophilie ainsi que sa transmission génétique telle qu'elle apparaît de nos jours dans sa définition : "l'hémophilie classique est une affection hémorragique provoquée par une carence de globulines anti-hémorragiques (facteur VIII) : elle apparaît exclusivement chez les sujets masculins et elle est transmise par un gène récessif lié au sexe par les femmes"(54).

On trouve dans le Talmud de Babylone l'observation médicale suivante (traité Sabbat 134 a) Rabbi Nathan dit : "Je me suis rendu une fois dans les Pays au-delà les mers. Là une femme se présenta devant moi qui avait fait circoncire son fils aîné qui mourut, et la même chose arrive à son puiné. Elle

m'amena son troisième fils. Je vis qu'il était de couleur rouge (suivant Rashi "son sang était entre sa peau et sa chair"). Je dis à la femme d'attendre jusqu'à ce que son sang se résorbât. Elle attendit puis le fit circoncire et il vécut. Et on l'appela Nathan le Babylonien en mon nom". Il s'agit selon le Dr Ehrhich (55), service de pédiatrie E, Hôpital gouvernemental Tel Hashomer, Ecole de Médecine de l'Université de Tel Aviv d'un cas de purpura néonatal : purpura thrombocytopénique des nouveau-nés. Cette supposition fut faite après l'analyse des aspects immunologiques de cette affection. La présente observation semble avoir été la première description de cette entité morbide.

A une autre occasion, Rabbi Nathan dit : je suis allé dans la région de Kaputin et une femme s'est présentée à moi dont les deux fils ont été circoncis et en sont morts. Elle m'amena le troisième et j'ai vu qu'il était verdâtre. (Suivant Rashi : Salomon Ben Isaac 1040-1105, l'enfant était anémique et faible). Nous pensons qu'il s'agissait d'une insuffisance de l'hématopoïese. Et il poursuit (Nathan) : "Je l'ai examiné et constaté chez lui l'absence de sang normal. Je lui ai dit d'attendre. Elle a attendu, l'a fait circoncire et il a survécu et on l'appela Nathan le Babylonien d'après mon nom".
"Si l'enfant a le teint "yarok" (vert-jaune = ictère ? chlorose ? anémie ?) ou Adom (rouge = congestion ? hémopathie ?) il faut s'abstenir de la circoncision jusqu'à ce que le teint de l'enfant redevienne normal. Puis on attendra ou non, selon le cas, encore 7 jours. Si la maladie est localisée ou de faible importance, on peut circoncire l'enfant aussitôt après la guérison, mais si la douleur est aiguë ou atteint l'oeil, il faut attendre 7 jours. Les rabbins ont expliqué les expressions "rouge" et "jaune" en disant que les talmudistes ont voulu indiquer par là les deux symptômes principaux : "le rouge" de toute maladie infectieuse fibricitante.
"le jaune" de toute dyscrasie et déchéance ou faiblesse de l'enfant.

Bien qu'il y ait lieu de rapporter le "rouge" et le "vert" respectivement à l'érythème des nouveau-nés et à l'ictère des nouveau-nés ou anémie (Katzenelsohn I.L.: Hatalmud vechochmath Harefuah, Chaim Publishes Berlin 1928 pp.226-233)(56) l'histoire précédente est très semblable aux règles énoncées dans le Talmud concernant les garçons hémophiles.

Ainsi selon la loi juive on doit refuser cette opération et s'en tenir à la règle annoncée par Maimonide : "on ne doit circoncire un enfant que lorsqu'il est exempt de toute maladie, parce que le danger de mort prime toute autre considération. On peut le circoncire plus tard, en temps voulu, (c'est-à-dire quand le traitement est terminé) mais il est impossible de récupérer une seule âme d'Israël quand elle s'est échappée pour toujours".

e) La circoncision : Hygiène et Prophylaxie

La circoncision est, avant tout, un acte religieux cependant le rôle hygiénique et prophylactique fut pris en considération : l'idée n'était pas nouvelle ; Hérodote indiquait déjà que les Egyptiens font circoncire par mesure de propreté (Hérodote II-37). Diodore, Strabon, Joseph Flavius (57) donnent à cette mutilation un rôle important dans l'immunité des maladies vénériennes. Dans les milieux médicaux modernes des noms aussi illustres que Malgaigne, Reverdon, Lalemand (58) retiennent de cette opération avant tout le rôle prophylactique et la liste des médecins soutenant un tel point de vue est impressionnante. Les premières constatations du rôle hygiénique de la circoncision ont soulevé de vives réactions, d'une part celle des orthodoxes qui ne voulaient y voir en aucun cas une prescription hygiénique, ce qui à leurs yeux déprécierait la portée spirituélle de la loi, d'autre part, celle des hommes de science qui réclamaient des preuves et opposaient des démonstrations inverses aux tentatives d'explications rationnelles.

Pourtant, la circoncision est une opération qui faite par un opérateur instruit et entouré de toutes les précautions aseptiques et antiseptiques n'offre aucun danger pour l'enfant. Au contraire, elle a une action préventive contre l'infection : syphilis, chancrelle ... Celle-ci écarte les chances d'infection par l'épaississement épidermique du gland découvert, par l'absence du prépuce, lieu d'infection le plus fréquent chez les non-circoncis. En effet, les éraflures qui constituent la porte d'entrée la plus fréquente de l'infection sont plus rares chez les circoncis. Voici l'opinion du Dr Flamant (59) : "La rareté de la syphilis chez les Juifs réside dans la sévérité de leurs moeurs. Celle-ci est incontestablement plus grande que celle de la moyenne des Chrétiens. Le Juif des deux sexes a peu de goût pour le célibat et se marie, en général, assez jeune. Il désire ardemment fonder un foyer qu'il ne délaissera pas le plus souvent".

Au sujet de la syphilis le Dr Fishberg (60) du Métropolitan Free Hôpital de Londres, se trouvant dans le quartier juif affirme que "la proportion des Juifs syphilitiques comparée à celle des Chrétiens est de 1 à 3 ; et parlant des cas de syphilis aux U.S.A., il déclare que les cas d'infection chez les Juifs sont certainement moins élevés que chez les non-juifs. Deux raisons doivent être envisagées pour expliquer la moindre fréquence de l'infection chez les Juifs : la circoncision et les moeurs juives".

- La circoncision a aussi une action préventive contre les complications du phimosis (tophus, calcul ...).

- Enfin, si paradoxal et inattendu pour d'aucun que cela paraisse, certains cancers sont évitables. Parmi ceux-ci examinons s'il est vrai que l'on peut éviter le cancer du pénis. Au 19e siècle, Roux (61) en France et Huy (62), un auteur anglais avaient remarqué la rareté du cancer du pénis chez les Juifs

circoncis. Voici la conclusion du Dr J. Goldman (63) : "le cancer du pénis ne se produit donc pas en cas de circoncision au huitième jour, selon la pratique juive, mais se produit plus tard chez les Musulmans chez lesquels l'opération est pratiquée entre 3 et 4 ans" ...

3) SIGNIFICATION DE LA CIRCONCISION

Plusieurs interprétations ont été données :

1) Théorie du peuple élu : c'est pour séparer le peuple Hébreu des autres peuples de l'époque, des polythéistes (Gen.XII-II)

2) But hygiénique et moral

3) Explication mythologique = forme atténuée du sacrifice humain, forme de castration modérée.

4) Explication guerrière : prépuce considéré comme trophée de guerre.

5) Sauvegarde contre les mauvais esprits : ce n'est que lorsque Ziporah eût circoncis son fils que Moïse échappa aux poursuites d'un ange qui cherchait à le tuer.

6) Signification politique : elle imprégnait un caractère indélébile qui lui rappelait toujours son pays et sa loi.

4) CONCLUSION

La circoncision est incontestablement une des plus vieilles, sinon la plus vieille des opérations chirurgicales signalées par l'Histoire. Connue, propagée et généralisée chez les anciens Hébreux, la circoncision est restée à travers les siècles l'opération à laquelle on soumet tous les enfants mâles issus de familles juives. Son application a trouvé de nos jours de nombreuses indications thérapeutiques, curatives et préventives, mais la circoncision est avant tout, un acte religieux.

C'est ce double caractère religieux et chirurgical que sont nés la plupart des conflits qu'elle a suscitées. Attaquée par les positivistes du siècle dernier, par des ethnologues qui en font la survivance d'un mythe ancien, par certains psychanalistes qui en font une manifestation du complexe de castration, ou plus souvent par les athées ou les libres penseurs qui la tournent en dérision.

En fait, c'est un engagement total de l'Etre : engagement physique et moral :

I) Tout d'abord l'enfant : peut-être plus tard gardera-t-il dans son subconscient le souvenir de l'opération. Mais ce sou-

venir formera un tout harmonieux avec l'ensemble des sensations et des souvenirs dans sa vie juive pour l'aider à diriger sa libido et à élever spirituellement ses instincts, et il se dirigera lui-même vers le bien : "exemple typique de sublimation, la fonction sexuelle au lieu d'être refoulée, frappée d'interdit, se trouve investie de sainteté" Ch. Heiselbech (64).

Quoiqu'il en soit, l'enfant est à ce stade, acteur involontaire, il symbolise la perpétuité du judaïsme, en un mot, il rentre dans l'Alliance d'Abraham.

2) Les parents : "participent plus directement encore car , c'est leur propre chair qui souffre. Dans un sentiment de soumission totale à Dieu, dans un pur sentiment de sacrifice, loin d'invoquer pour justifier leur acte en un quelconque complexe d'Oedipé, ou une angoisse de castration, ils manifestent hautement leur acceptation complète de la mission d'Israël. Ils veulent que leur enfant soit juif et reste attaché à la tradition de pensée de leur peuple, à tout ce qui constitue le genre d'Israël. Ils savent que la tâche est rude, mais ils manifestent leur confiance en Dieu en acceptant cette première souffrance. Ils donnent à leur acte une valeur mythique car ils veulent en déduisant tout ce que Dieu a qualifié d'impur, avoir la possibilité d'atteindre l'union avec Dieu". Dr Ch. Merzbach (65).

(VI) CLITORIDECTOMIE ET NYMPHATOMIE (66)

("HAFADA")

= circoncire une fille ou une femme, abaisser, humilier.

La section de la pointe du clitoris et des petites lèvres chez les filles sont des pratiques très anciennes qui existaient déjà au temps de Strabon (1er siècle av.J.C.) en Arabie et en Egypte.

Ces pratiques sont encore en vigueur chez les Coptes d'Egypte chez certaines tribus des rives du Golfe Persique, du Golfe d'Aden, et des bords de la Mer Rouge (67) et ont semble-t-il toujours accompagné la polygamie.

On les retrouve également en Afrique chez les Bambouks, Mandigos, Bambaras, Gassangues, Balantes ... Ce sont généralement des vieilles femmes qui font ces opérations mutilantes à l'aide d'un simple couteau, sur des filles de 8 à 12 ans.

Les cicatrices viscieuses responsables d'un rétrécissement de l'orifice vaginal et de l'altération profonde de la sensibilité des organes, rendent les premiers rapports très dif-

ficiles et ne procurent aucune jouissance à la femme. Ce but est en fait recherché pour humilier la femme, pour lui interdire tout signe de virilité et de jouissance qui doivent revenir uniquement à son "maître". Chez les peuples de l'antiquité, la clitoridectomie a pu être, selon certains auteurs, une pratique visant à réduire tout signe de masculinité chez les jeunes filles avant de les immoler.

De telles pratiques sont inexistantes chez les Hébreux et elles sont interdites.

-:-

(IV) PEDIATRIE SOCIALE

A) La famille nombreuse

Le devoir de procréer résulte de l'ordre adressé à l'homme par Dieu "Croissez et multipliez, foisonnez sur la terre et devenez-y nombreux" (Gen.IX-7). Ce devoir est solennellement proclamé au premier article du code de Choulhane Aroukh dont le 3e tome comprend la législation matrimoniale, et sa violation y est flétrie en ces termes "Quiconque se soustrait à ce devoir amoindrit l'éclat de la Majesté divine en attentant au développement du genre humain".

L'idéal de la famille nombreuse nous est présenté dans la Bible sous les formes les plus variées et comme étant la plus belle bénédiction accordée par la providence aux époux. Nul n'a mieux su l'exalter que le Roi David dans ses cantiques.
"Ta femme sera comme une vigne féconde dans l'intérieur de ta maison, tels fils comme des plants d'olivier autour de la table. Voilà comment est béni l'homme qui craint l'Eternel ! (Ps.128)"
Un jeu de mots fait des enfants (banim) des constructeurs (bonim) Sur eux repose l'avenir, non seulement de la famille, mais aussi de la communauté (Ber. 64 a).

C'est surtout le mérite d'avoir mis au monde des "familles nombreuses" qui a valu à Israël d'être délivré de l'exil égyptien, ont remarqué les Sages en pensant aux premières phrases du livre de l'Exode (Ex. Chap. I, 7-II).

"Une personne sans enfant est réputée morte (Gen.R.71,6) puisqu'elle n'accomplit pas le principal devoir qui lui incombe et que son nom périra avec elle".

Une stérilité voulue est condamnée comme un grave péché; on peut le constater en lisant le récit légendaire d'un entretien entre Isaïe et le roi Ezechias sérieusement malade :
Le prophète Isaïe, fils d'Amoz vint trouver le roi Ezechias et lui dit : "Ainsi parle l'Eternel : donne tes ordres à ta maison, car tu vas mourir ; tu ne vivrais plus ? (Isaïe 38,I).
Que signifient ces mots : "Tu vas mourir, tu ne vivras plus ?" "Tu vas mourir" en ce monde. "Tu ne vivras plus" dans le monde à venir, Ezechias demanda pourquoi ce sévère châtiment ? Parce que tu n'as pas accompli le devoir de procréer des enfants (Ber. 10 a).

Devant les craintes et les incertitudes d'un avenir lourd de menaces, la tradition juive adresse au couple qui sent faiblir son courage cette phrase devenue courante : "tu as à accomplir ton devoir et Dieu fera ce bon lui semblera" telle fut la réponse du prophète Isaïe à ce roi d'Israël qui voulait demeurer célibataire parce qu'il lui avait prédit qu'il aurait des enfants indignes "Que te regardent les mystères de l'Eternel ? Il n'appartient pas aux hommes de se substituer à la Providence (Berahoth 10,a)".

La croyance ferme en un Créateur tout puissant, qui en dispensant la vie, dispense également les moyens d'existence a su prévaloir au cours de longs siècles de l'histoire juive, dans les réflexions et les hésitations des époux, et c'est à cette confiance que les Juifs doivent le miracle de leur survivance . Ce fut aussi ce que pensa cet illustre couple, Amram et Jacobed dont l'Ecriture nous conte l'histoire. Il contracta mariage alors que le Pharaon d'Egypte venait d'ordonner "tout mâle nouveau-né, jetez-le dans le fleuve". Insoucieux des angoissantes perspectives d'avenir, ce couple résolut de mettre toute sa confiance en Dieu. Il en fut magnifiquement récompensé, car ce fut cette union qui donna naissance à Moïse, le plus grand des prophètes.

Et la tradition ajoute qu'Amram ayant eu un moment d'hésitation avant son mariage, il lui fut répondu : "Tu es pire que Pharaon, car celui-ci n'a décrété que la mort du monde d'ici bas, mais ta décision comporte même la privation du monde futur !" (Sota 12-a).

Il apparaît ainsi que la suppression d'une vie potentielle par une décision humaine est à condamner encore plus sévèrement que celle d'une vie déjà existante.

L'attitude de la loi juive est donc hostile à l'égard des procédés et mesures destinés à empêcher la conception ou à favoriser l'avortement. Pareils procédés sont attribués selon les sources de la tradition, à la Société dépravée des temps préhistoriques qui a dû périr dans les flots du déluge (Rashi. Gen. IV, 19). Leur emploi est considéré comme illicite et immoral et le pêché que constitue cette atteinte à la volonté du Créateur compromet le salut de notre âme. (Talmud Jer., cité dans Targum Jonathan. Deut. XXIV, 6).

Il n'existe qu'un seul cas d'exception. C'est lorsque la grossesse est susceptible de mettre la mère en danger, l'emploi des procédés anti-conceptionnels était non seulement autorisé mais recommandé. Mais aucune décision ne saurait être prise en cette matière par les intéressés eux-mêmes et selon leur opinion personnelle. Chaque cas doit être soumis au jugement d'une autorité rabbinique compétente, auprès d'un médecin expert et pieux. Précisons qu'en cas d'autorisation, l'emploi des moyens anti-conceptionnels est réservé à l'usage de la femme et reste interdit à l'usage de l'homme, pour qui, à lui seul, a été ordonné la loi de procréation.

B) Protection de l'enfant et de l'orphelin. Adoption. Insémination artificielle

Il existe dans la Bible de nombreux passages qui indiquent une grande sollicitude pour les enfants parmi les Juifs. Les fils étaient plus tenus en estime que les filles, mais on ne trouve pas dans la Bible, ce mépris pour les enfants du sexe féminin si commun en Orient.

Le psalmiste chante sans discrimination :
"Voici les enfants sont un héritage du Seigneur ...
- Heureux l'homme qui travaille à leur pensée" (Ps.127-2-5).

Les parents bénissent leurs enfants, le vendredi soir à l'entrée du sabbat.

A son fils : "Que l'Eternel te fasse devenir comme Ephraïm et Manassé".

A sa fille : "Que l'Eternel te fasse devenir comme Sarah, Rebecca, Rachel et Léa".

Nombreux sont les textes qui manifestent la préférence donnée aux fils par rapport aux filles. On préférait les fils parce qu'ils étaient un soutien pour leurs parents vieillis et pouvaient satisfaire l'ambition paternelle de les voir devenir des Docteurs en renom. Le déplaisir d'avoir des filles est mentionné dans une citation du Siracide (68) qu'a conservée le Talmud : "il est écrit : une fille est un faux trésor pour son père. La crainte qu'il éprouve pour elle lui retire le sommeil pendant la nuit. Pendant ses jeunes années, il redoute qu'elle ne soit séduite ; pendant son adolescence, il craint qu'elle ne s'égare ; quand elle est d'âge à se marier, il a peur qu'elle ne trouve pas d'époux ; mariée, il craint qu'elle ne soit stérile ; vieille, qui sait si elle ne va pas s'adonner à la sorcellerie (Sanh.100 b)". Ce texte se trouve dans Sirach : 42, 9 s. La version talmudique diffère sur plusieurs points du texte grec, mais le sens général est le même. Même idée dans une explication de la bénédiction sacerdotale : "Que l'Eternel te bénisse et te garde ! (nombre 6,24) : "Qu'il te bénisse en te donnant des fils; qu'il te garde d'avoir des filles, car elles nécessitent une surveillance minutieuse" (Nombre R.II,5).

Le bien être de l'enfant a constitué une des toutes premières recommandations formulées par Dieu : "Ne pêche pas contre l'enfant".

A maintes reprises les prophètes ont proclamé les devoirs des parents vis-à-vis des enfants, l'amour instinctif de la mère vis-à-vis de son enfant :

"Une femme peut-elle oublier qu'elle a nourri son enfant, au point de ne pas éprouver de pitié pour le fils sorti de son sein (Isaïe 49-15)." Le fait que chacun aime, par dessus tout, ses enfants et que cet amour l'emporte sur celui qu'on voue même à ses parents passa en proverbe : "L'amour d'un père va à ses enfants et l'amour des enfants va à leurs propres enfants" (Sota 49 a).

Obligation réciproque entre parents et enfants :

- Le traité Kétouboth d'Eben Ezer (Chap.71 art.I) et le Deutéronome (chap. IV - VI et XI) imposent au père l'entretien des enfants : il doit en conséquence les nourrir, les vêtir, les loger et les instruire.

De leur côté, selon le Choulhane Aroukh (Traité Jorédéa) les enfants tenus d'honorer leurs parents doivent les entretenir s'ils sont dans le besoin.

Contrairement aux Hébreux, en Grèce et à Rome, le chef de famille (69) avait droit de vie ou de mort sur les siens. Lorsqu'un petit enfant naissait, la sage-femme le déposait aux pieds de son père et si celui-ci le reconnaissait, il devrait le relever de ses bras. Ce geste engageant le père à élever son enfant et à lui donner les moyens de vivre. Si le père estimait que sa famille était déjà très nombreuse, il pouvait l'abandonner. Ce droit ne lui fut retirer que sous l'empereur. A Rome, en particulier, devant le temple de la Piétas, s'élevait la "colonna lactaria" au pied de laquelle on déposait le nouveau-né abandonné. Il s'agissait souvent d'enfants faibles ou débiles qu'on abandonnait de préférence. Ils étaient recueillis ou élevés pour faire des esclaves ou des saltimbanques.

Soigner les enfants, veiller à leur bien-être, en particulier entretenir les orphelins, était recommandé comme une bonne oeuvre, digne de tout éloge : "Béni est celui qui pratique la justice en tout temps" (Ps.106, 3), ceci vise l'homme qui nourrit ses enfants pendant qu'ils sont jeunes. Un autre rabbin déclare que ce texte s'applique à quiconque recueille chez lui des orphelins et les marie (Keth 50 a).

Les époux qui n'ayant pas le bonheur d'avoir des enfants, élèvent un orphelin chez eux, ont le même mérite que s'ils l'avaient mis au monde".

Pour de nombreux Israëlites qui ont perdu tout espoir de procréer "adopter" un enfant en bas âge consiste à élever un petit orphelin ou même simplement à recevoir chez soi un jeune deshérité généralement un parent pour égayer leur foyer.

L'adoption a été pratiquée par les Israëlites tout comme par les peuples voisins. Quelques exemples d'adoption dans la Bible, notamment ceux de Sarah, Rachel et Léa qui ont procuré à leur mari des servantes et ont adopté les enfants issus de leurs étreintes pour égayer leurs foyers.

"La femme d'Abraham, Sarah n'avait pas d'enfant, mais possédait l'esclave Agar. Sarah dit alors à son mari : "L'Eternel m'a refusé l'enfantement, peut-être en t'approchant d'Agar, j'aurai par elle, un enfant". Abraham obéit et Agar conçut. L'enfant fut nommé Ismael (Chap. XVI, VI et suivants de la genèse).

De même nous lisons dans le chapitre 30 Versets 1 à 5 de la genèse "Rachel voyant qu'elle ne donnait pas d'enfant à Jacob, lui dit, approche-toi de ma servante Bilha, elle enfantera dans mes bras et par elle, moi je serais mère. Jacob obéit et Bilha enfanta un fils à Jacob, il fut nommé Dan".

Ailleurs, Mardochée a adopté sa cousine (ou nièce?) Esther (livre d'Esther). Celui qui a adopté un enfant est devenu son parent et a été considéré comme tel.

Quand Dieu a prescrit la circoncision avec le peuple qui a élu sien, il a pensé à tous les enfants mâles âgés de 8 jours, non seulement de ceux qui étaient nés au foyer lui-même, mais encore à tous ceux qui ont été achetés à tout étranger avec de l'argent, et qui ne sont pas du sang du foyer.

L'insémination artificielle (I.A.) (70)

Le judaïsme condamne l'I.A. sous toutes ses formes comme absolument abominable. Une telle méthode de haras, appliquée à l'humanité exposerait la société aux plus grands dangers, sans qu'ils ne soient jamais compensés par les avantages qu'on pourrait tirer dans quelques cas particuliers. Le judaïsme dénonce l'immoralité d'une telle pratique et de toute suggestion tendant à la légaliser. Toutefois, l'opinion talmudique n'est pas d'accord avec la loi de l'Etat et de l'Eglise qui déclare illégitime l'enfant né par l'I.A. et adultère l'acte lui-même. Un tel enfant selon la loi juive est l'enfant légal du donneur (à condition que celui-ci puisse être identifié de façon formelle); l'enfant ne peut hériter de son père putatif, ni libérer sa mère (de Yeboum Yehalixah) en cas de la mort du mari.

Il y a de profondes raisons pour imposer des restrictions au mariage d'un tel produit de l'I.A.D. (avec donateur).

Aucune opinion ne peut être exprimée sur l'I.A.D. ni sur le fait de se procurer du sperme pour examen médical. Mais il y a de fortes chances pour que dans certaines circonstances et avec des garanties convenables une "Heyter"(autorisation rabbinique) pour cette pratique puisse être trouvée pour des cas individuels (G. Rabbin I. Jakobovits).

En cas d'I.A.M. (semence du mari) elle ne relève en aucun cas du domaine juridique et l'enfant ainsi conçu jouit du même statut légal, que s'il avait été conçu par des rapports conjugaux normaux.

L'attitude juive est plus indulgente, mais on conseille vivement aux parents d'adopter plutôt un orphelin (R. Hillel Posek).

C) L'exposition et l'Infanticide

- L'exposition des enfants (aux dangers) terrorisait les Juifs. "Nos chers petits sont exposés" est prononcé comme l'un des cris de l'agonie de Sion en détresse, et Jérusalem dans une situation effroyable est comparée à un nourrisson précipité dans un champ en plein air le jour de sa naissance.

Moïse a été exposé à des violences, mais il a été sauvé pour devenir le fondateur de la nation juive, une forme de légende héroïque souvent rencontrée dans l'histoire.

Agar rejetée de la maison d'Abraham, abandonna son fils Ismaël comme un dernier recours, mais celui-ci a été sauvé et il est devenu l'ancêtre d'une race d'hommes.

Alors qu'il s'agit le plus souvent des fils, les filles peuvent être les bienvenues et nous ne trouvons aucune mention d'une destruction intentionnelle ou d'abandon de filles.

- La couverture est bannie comme cause de mort dans l'histoire bien connue du jugement de Salomon.
La substitution du nouveau-né : épisode du jugement du roi Salomon (I Rois. III, 17-18). Nous voyons ce roi, aidé de son épée faire un diagnostic différentiel de maternité par la recherche d'un symptôme aussi sûr que l'amour maternel.

- L'infanticide est bien souvent mentionné dans la Bible, toujours avec terreur comme dans le massacre de la lignée royale d'Athalie.

Les talmudistes considèrent comme infanticide l'assassinat d'un enfant viable, c'est-à-dire ayant atteint au moins l'âge d'un mois révolu (Nidda III, 7). Mais ils n'en ont jamais observé chez les femmes normales, mais seulement chez une mère folle (Ibid. III,7).

- Avortement spontané : L'avortement est considéré à la période biblique comme une punition divine, frappant entre autres, l'idolâtrie (Os. IX, 14). Aussi est-il tout à fait incompréhensible que "les femmes des méchants conçoivent et n'avortent point" (Job XXI,10). Car les lois mosaïques protègent la grossesse comme c'est écrit dans le verset suivant : "Vous servirez l'Eternel votre Dieu, et il n'y aura dans ton pays ni femme qui avorte, ni femme stérile" (Exode XXIII, 25-26).

- Avortement provoqué : les talmudistes croyaient tellement à l'amour maternel que l'idée de l'avortement provoqué dit criminel ou médico-légal ne les a pas préoccupé. Ils disent d'ailleurs que ce n'est qu'une folle qui tue son enfant (dans son sein) (Nidda 25b).

- Des massacres en masse d'enfants ont été perpétrés par les armées conquérantes :

. Le Talmud rapporte le suicide chez les enfants : "après la chute du temple, 400 enfants juifs, filles et garçons furent entassés sur un navire pour être déshonorés. Mais les enfants n'attendaient pas de subir leur sort, ils se jetèrent tous à la mer et périrent (Gitt. 57b).

. Aux époques de famines, le cannibalisme n'était pas inconnu.

. Le sacrifice religieux des enfants était un rite païen arrêté par Dieu quand Abraham a offert son fils Isaac en sacrifice et certains pensent que la circoncision peut avoir son origine comme substitut d'un sacrifice humain dans la religion juive (Isaïe 57:5) a parlé d'un sacrifice clandestin des enfants dans les vallées, dans les avalanches de rochers comme des sacrifices aux idôles condamnées.

- Embryotomie (71) : Le Talmud rappelle que lorsque la vie de l'accouchée est en danger, il faut sacrifier plutôt l'enfant que la mère (traité Yeb. IX,4). L'Eglise catholique défend une thèse absolument opposée à celle du Talmud et interdit l'embryotomie. Mais le Talmud exige beaucoup d'attention de la part du médecin dans l'exécution de son intervention, car s'il blesse ou tue la mère, il sera poursuivi pour homicide par imprudence et exilé (T. Makk. II,5). Lorsque la vie de la mère est en danger, le foetus sera considéré comme un "agresseur" (Rodef) contre lequel on se défendra pour sauver la mère (Sanh. 72b).

Le grand médecin Maimonide soutient également ce point de vue. Mais si l'on voit apparaître la tête de l'enfant à la vulve, on n'a plus le droit de le sacrifier (Ohol VII, 6, etc..).

D) L'enseignement et l'éducation des enfants d'après la Bible et le Talmud

I) L'éducation des enfants

Plusieurs sages avertissements sont donnés aux parents en ce qui concerne les bonnes ou mauvaises méthodes de se comporter avec les enfants.

- Prévention de la délinquance juvénile :

En pratique, les textes hébreux nous apprennent que le rôle du père est essentiel dans l'éducation en particulier dans l'éducation du fils. Le châtiment corporel est considéré à la période biblique, comme une des méthodes pédagogiques les plus favorables.
"Reconnais en ton coeur que l'Eternel ton Dieu, te châtie, un homme châtie son enfant" (Deut. VIII-5) et ailleurs,
"Celui qui ménage son bâton hait son fils, mais celui qui l'aime cherche à le corriger". (Prov. XIII-24).
"N'épargne pas la correction à l'enfant, si tu le frappes de ton bâton, il ne mourra point (Id. XXIII, 13)".
"Si le père ne s'occupe pas de son enfant et ne le châtie pas quand cela est nécessaire, il est coupable".
"Je lui ai déclaré que je veux punir sa maison à perpétuité à cause du crime dont il a connaissance et par lequel ses fils se sont rendus méprisables, sans qu'il les ait réprimés" (I.Sam. 3, 13).
"Si quelqu'un s'abstient de punir un enfant, celui-ci finalement sera dépravé sans espoir" (Ex.R.I-I).

Le Midrach raba, commentant le célèbre verset des proverbes de Salomon "Celui qui ménage la correction de son fils le hait et celui qui l'aime lui parle morale pour apprendre que quiconque fait échapper son fils à de bonnes corrections le fera verser à la fin dans la mauvaise conduite et le déteste".
C'est ainsi qu'Ismaël a donné du fil à retordre à son père Abraham qui ne l'avait pas corrigé ; il l'a versé dans la mauvaise conduite et son père l'a détesté, l'a chassé de sa maison les mains vides ... Qu'a fait Ismaël ? A 15 ans, il a commencé à s'amuser et à adorer des statues. Que devint-il ? il se tenait aux croisements des chemins et se livrait au brigandage contre les gens comme il est dit : "il devient un homme brutal".

Comme il ressort de cela, Isaac aimait Esaü et c'est pourquoi il a versé dans la mauvaise conduite parce qu'Isaac ne l'a pas corrigé. C'est ainsi que nous apprenons qu'Esaü a fait 5 transgressions dans la journée : il a violé une jeune fille fiancée, il a tué quelqu'un, il a nié la résurrection des morts, il a nié l'existence de Dieu et il a méprisé le droit d'aînesse et de plus, il a convoité la mort de son père et il voulut tuer son frère comme il est dit :
"Que viennent les jours de deuil de mon père et je tuerai mon frère Jacob". (Gen; XXVII.41).

Dans le même ordre d'idée, le roi David qui n'a pas moralisé son fils Absalon et ne l'a pas corrigé, celui-ci a versé dans la mauvaise conduite et il a cherché à tuer son père et il a couché avec les concubines de son père ...

Ainsi la tradition hébraïque met particulièrement en garde contre le danger de l'enfant gâté qu'on n'a pas corrigé et qu'on n'a pas voulu faire la moindre fermeté ; cet enfant versera ensuite dans la mauvaise conduite et d'autre part il

détestera ceux qui ont été si bienveillants pour lui et l'ont gâté. Le professeur Baruk (72) écrit à ce sujet : "Notre époque est caractérisée par un renversement des méthodes d'éducation : faiblesse dans l'éducation, préoccupation de gâter l'enfant, de ne pas le contrarier, de ne pas lui donner de complexes, de ne pas lui faire la moindre peine et de ne pas lui imposer d'effort. Cet enfant Roi, devient ensuite un être sans volonté, capricieux, incapable de réaction, de quoique ce soit et en outre, il devient agressif et revendicant, s'en prenant aux autres de ses propres défauts ... c'est l'exemple des blousons noirs, des pervers ..." "Les résultats ne se sont pas fait attendre : de nombreux gens, sans volonté, sans énergie, sans capacité d'effort sont sortis de cette absence d'éducation, incapables de s'imposer aucune discipline, ils échouent dans la vie professionnelle et deviennent ensuite des révoltés contre leur famille et notamment contre leur père, à l'égard duquel se développe de véritables haines pathologiques. Il se produit souvent en pareil cas des réactions paranoïaques à l'égard de la famille considérée comme le bouc émissaire et qui en fait n'est capable que de faiblesse, de négligence, ou de trop de complaisance vis-à-vis de l'enfant gâté. Dans d'autres cas plus graves, cet effondrement moral sans foi ni loi aboutit ou à des perversions sociales ou même à des états schizophréniques".

Cependant "un homme ne doit pas terroriser ses enfants à l'excès" (Gitt. 6 b).

"Châtie ton fils car il y a encore de l'espérance, mais ne désire point le faire mourir" (Prov. XXIII, 13).

On recommande de tenir le juste milieu entre la sévérité outrée et l'excès d'indulgence qui ne corrige pas les fautes. La sagesse envers les enfants, consiste à les repousser de la main gauche et les ramener de la main droite (Semakhot 2, 6). Fermeté et amitié, voilà la vraie formule. N'est-ce donc pas la recette pédagogique la plus favorable adoptée de nos jours.

- Voici une autre recommandation : on ne doit pas non plus châtier un enfant parvenu à l'âge adulte, c'est le pousser au pêché" (Moed. Kat. 17a).

- Autres avertissements donnés aux parents :

le fâcheux résultat de la partialité de Jacob envers Joseph inspira cet avis : "Un homme ne doit jamais faire de distinction entre ses enfants" (Sabb.10b).

On citait des cas où la menace d'une punition avait amené un jeune garçon à se suicider : un enfant de Bné Berak avait cassé des bouteilles le jour de Shabbat, son père le menaça de lui tirer les oreilles ; l'enfant eut peur et se jeta dans une citerne (Sem 2/3-II) . "C'est pourquoi l'on déclarait qu'un homme ne doit jamais menacer son enfant, mais le punir immédiatement ou ne rien dire (Semakhot 2,6)".

- Voici une autre recommandation avisée : "Il ne faut jamais dire à un enfant qu'on lui donnera quelque chose et ne pas tenir sa promesse, car on lui enseigne à émettre des mensonges (Souk.46b)".

- Et comme les enfants inclinent à répéter ce qu'ils ont entendu dire à la maison, un proverbe invite les parents à user d'une grande circonspection dans leurs propos tenus en présence de leurs enfants. "Ce que l'enfant dit dans la rue, c'est la parole même de son père ou de sa mère" (Souk.56b).

2) L'enseignement dans le judaïsme :

La principale responsabilité qui incombait aux parents consistait à exercer leurs enfants à vivre en membres de la communauté d'Israël. Il s'agissait d'en faire de solides anneaux dans la chaîne ininterrompue qui devait transmettre intact le patrimoine religieux de génération en génération. A cet effet, le devoir inéluctable n'était autre que l'initiation de la connaissance de la Torah à inculquer aux enfants. Ce commandement était pris très au sérieux et inséré dans les prières prononcées matin et soir :
"Tu l'enseigneras diligemment à tes enfants ... (Deut.6-7)"
Nombreuses sont les déclarations du Talmud qui soulignent l'importance de ce devoir :
"Celui qui inculque la Torah à ses enfants est de ceux qui recueillent avec joie leurs fruits en ce monde, tandis que leur capital subsiste pour le monde à venir". (Sabb. 127 a).
"Celui dont le fils travaille dans la Torah, c'est comme s'il ne devait jamais mourir (Gen.R. 49,4)".

- L'éducateur c'est le père, il enseignera à son enfant la Torah et l'histoire : "Tu diras alors à ton fils : c'est en mémoire de ce que l'Eternel a fait pour moi lorsque je suis sorti d'Egypte" (Ex. XIII,8).

"Tu les inculques (il s'agit des commandements de Dieu) à tes enfants et tu en parleras quand tu seras dans ta maison, quand tu iras en voyage (Deut.VI-7)".
"Enseigne-le aux enfants d'Israël, mets-le dans leur bouche" (Ibid. XXXI-19).
"Tu la feras connaître à tes enfants et aux enfants de tes enfants" (Deut.4,9).
"Ecoute mon fils l'instruction de ton père et ne rejette pas l'enseignement de ta mère, car c'est une couronne de grâce pour ta tête et une parure pour ton cou" (Prov. I,8. Id.VI-20).
"L'obéissance et l'amour des parents favorisent une bonne éducation. "Un fils sage fait la joie d'un père et un fils insensé, le chagrin de sa mère" (Ibid. X,I).
"Interroge ton père, il te l'apprendra". (Deut. XXXII,7).
"Un père a le devoir d'enseigner la Torah à son fils et de lui apprendre un métier (Kidd.29a), car Rabbi Judah disait : "Celui qui n'apprend pas un métier à son fils, lui apprend à voler". (Kidd.29a).

"Il est bon de recevoir une bonne éducation par l'étude de la Torah, toutefois, l'étude sans un métier conduit au pêché". (Aboth II-2)".

R. Usha (Ket 49b-50a) demande "Quand doit commencer l'éducation et surtout l'instruction de l'enfant?". "Dès que l'enfant commence à parler, le père devra lui enseigner la Torah, à l'âge de 4 ans, il le conduira à l'école ou bien il lui parlera de la Torah".

Un passage du traité Abbot V-21 rappelle que "l'enfant âgé de 5 ans doit commencer l'étude de la Bible, à 10 ans, celle de la Michna et à 15 ans la Guémara".

Jusqu'à 13 ans, pour le garçon, le père est moralement responsable des études et de l'éducation de son fils. Auparavant l'enfant ne pouvait pas être puni pour ses propres fautes, ni pour celles de ses ancêtres.

Avec la maturité, naissait la responsabilité morale. A partir de ce moment, le père n'est plus responsable, aussi il s'exclame ce jour de la Bar Mitzwa : "Béni soit celui qui m'a libéré de la responsabilité qui m'incombait à cause de ce fils" (Gen.rabba 63) mais il ne s'agit en vérité que d'une boutade, car le père doit continuer à s'occuper de son fils, le nourrir et lui faire donner le maximum d'éducation.

Une raison de la valeur extraordinairement élevée qu'on attribuait à l'éducation était l'amour de l'instruction pour elle-même. Un proverbe très répandu affirme que : "Si tu as acquis la connaissance, rien ne te manque, mais (que) si la connaissance te fait défaut, tu n'as rien acquis" (Lévit R.I,6).

Mais il y a plus : on est profondément convaincu que l'existence même de la communauté dépend de la diffusion de la connaissance. Il est difficile d'employer, pour exprimer l'importance de l'éducation, des termes plus énergiques que ceux des aphorismes suivants :
"Ne touchez pas à mes oints et ne faites pas de mal à mes prophètes" (I Chron. 16,22). "Mes oints" ce sont les enfants des écoles, "mes prophètes" ce sont leurs maîtres.

Le monde n'existe qu'à travers le souffle des écoliers. Nous n'avons pas le droit de suspendre leur instruction, fut-ce pour reconstruire le temple. Une ville où ne se trouverait aucun écolier sera détruite" (Sab. 119b). "Une ville qui ne possède pas une école ne doit pas être habitée par un savant" (Sanh.17b).

De l'utilité de l'instruction : "Ecoutez l'instruction pour devenir sages, ne la rejetez pas : heureux l'homme qui m'écoute, qui veille chaque jour à mes portes et qui garde les poteaux" (Prov. VIII-33).

Par suite de ce vif désir concernant l'instruction des enfants, des écoles furent instituées. Le premier essai remonte apparemment à Siméon Ben Chetah, dans la première moitié du premier siècle avant Jésus-Christ. Mais un plan scolaire plus systématique fut établi par Josué Ben Gamla, peu d'années seulement avant la destruction du temple. "Gardez un bon souvenir de l'homme qui s'appelait Josué Ben Gamla, car sans lui, Israël eût oublié la Torah. Auparavant qui avait un père, celui-ci lui enseignait la Torah ; qui n'en avait pas, n'étudiait plus la Torah. Comment l'expliquait-on ?
"Et vous les enseignerez à vos fils, vous vous mêmes" (Deut.XI,19). Il y eut une loi instituant des enseignants à Jérusalem. Comment l'expliquaient-ils ? "Car de Sion sortira la Torah, est-il écrit (Is.II,3). Cependant encore, celui qui avait un père, celui-ci conduisait et lui enseignait ; celui qui n'avait pas de père, n'allait pas et n'étudiait pas.

Il y eut une nouvelle loi instituant des professeurs dans chaque région, pour qu'y soient admis des enfants de 16 et 17 ans. Mais il arriva que lorsque le maître avait à se plaindre d'un de ses élèves, celui-ci rentrait en rebellion et désertait l'école. Finalement, vint Josué Ben Gamla et il décida : "qu'il y ait des enseignants dans chaque province et dans chaque ville et que les enfants soient conduits à l'école dès l'âge de 6 ou 7 ans". (Baba Batra 21a).

Tel doit être le plus ancien document attestant l'institution d'une instruction universelle dans un pays quelconque. Ce serait en somme la première trace de l'instruction obligatoire dans l'antiquité hébraïque et l'antiquité, en général (73).

Sans que l'on puisse affirmer que la fréquentation de l'école fut obligatoire, il est certain que l'enfant juif reçut ou chez lui ou à l'école, l'enseignement primaire, ne serait-ce que par devoir religieux et pour satisfaire au mérite qui s'attache à l'étude de la Torah.

Avec le temps, il semble que ce système excellent connut le déclin, car il se trouva un rabbin qui déclara : "Si Jérusalem a été détruite, ce fut uniquement parce que les gens négligeaient d'envoyer leurs enfants à l'école" (Sabb.119b). En s'exprimant ainsi, il cherchait moins à relater simplement un fait historique qu'à convaincre ses contemporains du danger qu'il y a à ne pas utiliser les écoles pour l'instruction de leurs enfants. Tous les parents ne se montraient pas aussi négligents, d'ailleurs, on raconte qu'un certain rabbin "ne prenait jamais son premier déjeuner avant d'avoir mené son enfant à l'école" (Kidd.30a).

Rappelant à ce sujet un mot de R. Hiya (rapporté dans Berakh 17b), Rab lui demandait "Comment les femmes méritent-elles la faveur spéciale de Dieu ? En conduisant leurs enfants à l'école répondit-il".

Il faut remarquer avec quel zèle, on s'appliquait à instruire tous les enfants, quelle que fût la situation de leurs parents. Les enfants pauvres n'étaient nullement négligés. C'est même un proverbe qui disait : "Aie soin des enfants des pauvres, car la Torah vient d'eux" (Ned.81a).

Dans le système scolaire de Josué Ben Gamla, l'instruction commençait à 6 ou 7 ans. Le traité Aboth (5,24) donne même pour point de départ l'âge de 5 ans. Mais on trouve ailleurs cette recommandation : "Avant 6 ans, nous ne devons pas accepter un enfant comme élève ; à partir de 6 ans, recevons-le et engraissons-le avec la Torah, comme s'il s'agissait d'un boeuf". (Baba Batra 21a).

Toutes les autorités s'accordaient à faire commencer l'éducation de bonne heure ; seule l'étude reçue pendant la jeunesse, peut produire une impression durable. Un rabbin déclarait à ce propos : "A qui ressemble celui qui apprend comme un enfant ? A de l'encre ayant servi à écrire sur du papier propre. A qui ressemble celui qui apprend comme un vieillard ? A de l'encre ayant servi à écrire sur du papier brouillard" (Aboth 4, 25).

Autre affirmation sur le même sujet : "Si quelqu'un apprend la Torah dans sa jeunesse, les paroles de la Torah passent dans son sang et sortent nettement de ses lèvres. C'est exactement le contraire s'il les apprend dans sa vieillesse. Ainsi le proverbe a raison qui dit : "Si tu ne le désires pas pendant que tu es jeune, comment les atteindras-tu quand tu seras vieux" (A.R.N.24).

Dans le Talmud on est amené à penser que les écoles étaient chose commune et les élèves nombreux : un rabbin du 2e siècle fournit ce témoignage : "Il y avait dans la ville de Béthar 400 synagogues et dans chacune d'elles, 400 maîtres élémentaires dont chacun comptait 400 élèves" (Git.58a). Au 3e siècle, voici ce que dit un autre rabbin : "Il y avait à Jérusalem 594 tribunaux et autant de synagogues, de maisons d'études et d'écoles élémentaires" (Keth 105a). Ces chiffres sont évidemment grossis, mais ils montrent bien que les institutions enseignantes ne manquaient pas.

Le respect dû aux maîtres : une haute dignité était attachée à la profession d'éducateur ; on la tenait en grande estime : en certains cas, la loi juive place même le maître au-dessus des parents ; "parce que les parents se bornent à donner à l'enfant la vie en ce monde, tandis que le maître l'amène à la vie du monde à venir" (B.M. 2,II).

"Lorsque le père est en même temps le maître, il a droit alors aux deux respects" (B. Mezia 33a)".
"Que la crainte de ton maître soit égale à la crainte du ciel" (Aboth.4,15).

Le respect est dû aussi aux maîtres non juifs, même païens :
"Même le païen s'il t'a enseigné la sagesse, tu dois l'appeler maître". (Meguillah 16b).
"Celui qui apprend de son ami, un chapitre des lois, une règle, un verset, un mot, ou même une seule lettre lui doit du respect".
R. Eliezer Ben Chamoua (1er siècle) enseignait qu'on devait autant de vénération à son maître qu'à Dieu". (Abboth IV-15).

Maîtres et élèves. Leurs rapports et attitudes réciproques et son importance pour l'éducation juive :
R. Hanina (3e siècle) disait : "J'ai beaucoup appris de mes maîtres, plus encore de mes collègues, mais ceux à qui je dois le plus, ce sont mes élèves" (Taan. 7a).

Les qualités morales et religieuses les plus hautes étaient requises d'un éducateur : - On lui appliquait cet idéal décrit par Malach 2,7 : "Les lèvres du prêtre doivent garder la science et c'est à sa bouche qu'on demande la loi ; parce qu'il est un messager de l'Eternel des armées". Voici comment on commentait ce texte : "Si l'éducateur est comme un messager de l'Eternel des armées, cherchez la Torah dans sa bouche, sinon ne la lui demandez pas" (M.K. 17a).

La patience était pour lui une nécessité essentielle, car un homme au tempérament emporté ne peut pas enseigner". (Aboth 2,8).

Dans l'exercice de ses fonctions, le professeur doit négliger toute considération personnelle et n'apporter que désintéressement et amour de son métier (Aboth VI,4). Comme exemple de la conscience professionnelle, on peut rapporter que R. Chamoua ben Chila (3e siècle) s'est abstenu pendant 13 ans de se promener dans son jardin par crainte de dérober à ses élèves des instants précieux (Ketoub. 62a).

"L'extérieur du maître doit refléter son intérieur" (Yoma 72a). Il s'agit probablement d'une tenue et d'une pensée correctes.
"Le maître doit montrer une attitude amicale" (Taan 8a).

Dans l'intérêt de la morale, on n'admettait pas des instituteurs célibataires, de peur qu'ils ne fussent troubler par les femmes qui conduisent leurs enfants à l'école (Kodd.82b).
"Le maître doit ressembler à un ange" (Moed.Kat. 17a).

Le maître est fautif en cas d'insuccès : "Si un passage semble à un élève aussi dur que le fer, la faute en est au maître, car il n'est pas capable de l'expliquer assez clairement pour que l'élève le comprenne" dit Raba (Taan 8a).

Il faut avoir plusieurs maîtres à cause des différentes façons d'expliquer les choses : "Celui qui n'apprend que chez un maître n'aura pas un fruit suffisant dans son étude" (Baba Batra 21a).

On peut renvoyer un maître qui enseigne des choses erronées par suite de son ignorance (Holin 107b) ou pour toute absence injustifiée (Ned. 81a), ou s'il exagerait la rigueur de sa discipline (Makk.10b).

Le Talmud nous renseigne en quelque mesure sur les méthodes d'instruction qui avaient cours :
On recommandait de limiter le nombre des élèves d'une classe pour que le maître puisse exercer sa surveillance personnelle sur chacun d'eux. "Le maximum des élèves à confier à un seul maître pour leur instruction élémentaire est de 25. S'il y a 50, il faut un second maître, s'ils sont 40, un étudiant plus âgé qu'eux peut être engagé pour seconder le maître (B.b.21a).

La trop grande loquacité est déconseillée à l'instructeur : "un maître doit toujours avec son élève s'exprimer en termes concis" (Pes.3b).

Quoiqu'on employât des livres de lecture et que l'on cultivât l'art de l'écriture, le matériel était coûteux et rare et l'enseignement consistait surtout à exercer la mémoire par la répétition constante. "Le maître doit répéter la leçon jusqu'à ce que l'élève l'ait apprise" (Eroub.54b). Quant à l'étudiant, "s'il apprend la Torah et s'il ne recommence pas constamment à la compulser, il ressemble à l'homme qui sème et qui ne moissonne pas" (Sanh.99a).
"Celui qui répète sa leçon 100 fois, n'est pas comme celui qui la répète 101 fois" (Khag.9b).
Les talmudistes attachaient beaucoup d'importance à la mémoire. Pour cela, plusieurs moyens : entre autres :
- la récitation chantante. "Toi le subtil, lis la Bible, la bouche ouverte, étudie la Michna la bouche ouverte afin que le fruit de ton étude te reste" (Berakh.36a).
- les signes mnemotechniques : "La Torah disait R. Hisda (4e siècle) ne peut être acquise qu'au moyen de signes mnémotechniques" (Eroub.54a).
- La mémoire visuelle n'était pas inconnue des talmudistes car nous lisons : "La vision fixe la mémoire" (Méguilla 43a).
- L'alphabet : étude des lettres et groupes de lettres : par exemple, A , B (aleph, beth) ---- donne --- alef bina = "étudiez la sagesse". C , D (guimel,daleth) --- donne --- guimol dalim = bienfaisance aux pauvres" (Sabbat 104 a) etc ...

Les talmudistes comparent la mémoire à une éponge : qui absorbe tout, à un entonnoir qui laisse tout passer si elle est faible, à un filtre qui ne retient que les matières inutiles, enfin à un tamis qui laisse passer la poussière et garde la bonne farine" (Aboth V, 15).

Ainsi on répartissait les étudiants sous 4 rubriques :
- ceux qui apprennent vite et oublient de même, n'ont pas de profit.
- ceux qui comprennent difficilement et oublient de même, tirent enfin profit.

- ceux qui apprennent difficilement, mais oublient vite sont les plus mauvais
- ceux qui comprennent rapidement et oublient lentement ont le meilleur profit.

L'enseignement supérieur et le salaire des maîtres.

"Celui qui tire profit de l'étude sacrée dit Rab.Zadok (1er siècle) compromet son salut éternel" (Aboth IV-5).
"La Torah a été donnée dans le désert ainsi que le feu et l'eau; ceux-ci étant gratuits, il doit en être de même pour la Torah quiconque a soif, vient et boit"(R.Siméon Ben Yohai).

A cette époque, les savants avaient tous un métier pour gagner leur vie. A la période talmudique il devait également en être de même. Raba disait à ses disciples : "Je vous en prie, ne venez pas à l'école pendant la moisson et la vendange afin de ne pas être contraint de travailler toute l'année pour pouvoir vivre" (Berakh 35b).
"Voyez je vous enseigne des lois et des droits, tels que l'Eternel me l'a donné de faire, de même que Dieu, faites-le sans être rémunéré (Nedar 37 a).

D'ailleurs la Torah (la sagesse) ne doit pas servir les intérêts matériels : "Ne t'en (la Torah) prépares une couronne pour briller avec et ne t'en sers pas comme d'une pioche pour piocher (Prov. IV,17). L'amour de la Torah fut très forte et les grands savants juifs s'arrangèrent pour vivre de leur métier afin de pouvoir s'adonner librement à l'étude de la Torah. Ainsi Hillel était bûcheron, R. Joseph était porteur ...

Il arrivait de rémunérer les maîtres, mais on trouvait alors une formule élégante sous des formes différentes : ainsi on le payait non parce qu'il instruit les enfants, mais parce qu'il les garde (Sehar Shimour) (Ned.37a) ou parce qu'il se fatigue physiquement (Sehar Taamin) ou bien en dédommagement pour le temps qu'il aurait pu consacrer à un travail (Sehar Batala).

Quelle place le système éducatif du Talmud donnait-il aux filles ? A cet égard on rencontre des théories diamétralement opposées entre elles. Un docteur déclarait : "Un homme est tenu d'enseigner la Torah à sa fille. "Mais on lit aussitôt après : "Quiconque enseigne la Torah à sa fille agit comme s'il l'initiait à l'obscénité" (Sota 3,4). La majorité, il faut l'admettre professait et pratiquait cette dernière opinion. Il est probable que ces vues se rapportent à ce que nous appellerons l'éducation supérieure. En fait, la Bible était bien enseignée aux jeunes filles, mais pas le Talmud qu'elles ne sauraient comprendre. Et pourtant, Béruria, la femme de R. Meir enseigna le Talmud (74).

On lit par ailleurs, à propos de l'étude des langues étrangères et de la pensée grecque en particulier : "Il est permis au père d'enseigner à sa fille la langue grecque, car celle-ci lui sert de parure (Jérusalem Pea 3a). Dans l'ensemble les talmudistes conseillent d'apprendre le Syriaque (l'Araméen), le Latin et le Grec. "On ne peut bien traduire la Torah, qu'en langue grecque" (Jerus Meg 8).

Mais à cause des persécutions grecques et syriaques on propose d'éviter ces langues. "Maudit soit l'homme qui a enseigné la philosophie grecque à son fils" (B.k 82 b).

L'entraînement physique : constituait une partie de l'éducation des garçons, mais la prééminence des sports sur le développement intellectuel et moral était fortement critiquée. A l'époque d'Antiochus Epiphane, sous l'influence des Grecs, un gymnase a été installé près du temple dans lequel les garçons pratiquaient les arts grecs de la lutte, de la boxe, du ballon, du tir à l'arc, de la natation et d'autres sports, sous la surveillance d'un moniteur, mais ces sports ont tellement perturbé l'activité des prêtres qui se précipitaient vers l'arène et négligeaient leurs devoirs religieux que ce gymnase a été interdit (Macchabées II,4 : 14-15).

CONCLUSION

Nous tenons à faire remarquer que l'enseignement et l'éducation de l'individu et de la masse ont toujours joué un rôle important chez les Juifs. Il s'agit de la participation du peuple juif tout entier à un bienfait comme celui de l'enseignement et de l'éducation. Cette attitude fut la principale cause de l'évolution intellectuelle des masses juives chez lesquelles l'analphabétisme était toujours exceptionnel. De plus, l'enseignement et l'éducation morale se complètent toujours. Afin de mieux montrer la valeur et l'intérêt de l'enseignement chez les Juifs, nous avons jugé utile d'apporter quelques renseignements concernant ce sujet chez les différents peuples de l'antiquité où l'enseignement et l'éducation ne furent accordés qu'à des minorités privilégiées.

1) En Egypte et aux Indes (75), l'enseignement était entre les mains des prêtres ce qui était à première vue une bonne chose, mais en vérité, peu de monde pouvait ainsi profiter de l'enseignement. En tout cas l'enseignement de la masse était certainement impossible dans ces conditions, l'instruction restant en quelque sorte, l'apanage de quelques individus, probablement les plus riches, mais pas question d'instruction des masses.

2) Chez les Grecs et les Romains (76): l'enseignement particulier donc celui des aristocrates riches était assuré, mais l'instruction en général était assurée tant bien que mal par les esclaves. Aussi, le respect dû au maître était-il dans ces conditions totalement nul. D'ailleurs le salaire du maître restait aussi très précaire. On peut facilement se rendre compte du bas niveau sinon de l'inexistence de l'enseignement confié à des pauvres et de plus mal rétribués. Il n'est pas question de local pour l'enseignement. Celui-ci a lieu dans les rues. On n'aurait jamais admis qu'un esclave eut un endroit fixe pour enseigner. Souvent le peu de salaire qu'aurait dû recevoir l'esclave pour l'enseignement, lui fut-il refusé. Plutarque se plaint de cet état où l'instituteur, le portier, le docker sont rangés dans la même catégorie. Le tuteur même de Démosthène n'a jamais payé la dette due pour l'inscription de son pupille. L'attitude à l'égard des esclaves et par conséquent à l'égard des professeurs issus d'esclaves a complètement bouleversé et empêché l'enseignement des masses. En effet, les jeunes gens, disons de bonne famille, souvent très doués se sont ainsi abstenus de faire de l'enseignement qui était une chose dégradante parce que entre les mains des esclaves. Peut-on s'étonner dans ces conditions que les civilisations grecques et romaines n'aient pas résisté à la marche victorieuse de l'évolution. Quelle belle oeuvre que l'enseignement du peuple, donc de la masse, chez les Juifs de l'antiquité. Les Juifs ont vite saisi l'importance de l'instruction générale, des masses pour le progrès des sciences et de la morale et aussi pour le bien-être général. Mais chez les Egyptiens, comme chez les Grecs et les Romains, le peuple, la masse, ne comptait nullement, tout était entre les mains des aristocrates et des prêtres.

-:-

(V) - CONCLUSIONS

C'est ainsi que nous avons rapporté les idées généralement connues d'après les textes bibliques et talmudiques sur la pédiatrie qui sont comparables à celles des autres peuples de l'antiquité : pédiatrie égyptienne, assyro-babylonienne et gréco-romaine.

Certes, la pédiatrie hébraïque est moins développée car elle ne vise pas à faire le diagnostic et encore moins la thérapeutique. Elle est simplement le résultat de rappels historiques et de lois rituelles concernant l'eugénique et l'hérédité, l'obstétrique et la gynécologie, l'hygiène générale du nourrisson, son allaitement et certaines de ses maladies en particulier l'hémophilie qui est bien décrite à propos de la circoncision. On peut même dire que la mention de l'hémophilie est la première dans toute la littérature médicale antique et médiévale.

Nous avons insisté sur la circoncision avec des notions historiques, médico-chirurgicales et rituelles en partant de la valeur morale et hygiénique de cette prescription depuis Abraham. La circoncision étant le principe fondamental de la religion hébraïque.

La Bible et le Talmud rapportent des malformations congénitales : nanisme, polydactylie, imperforation de l'anus, hermaphrodisme, anencéphalie, gigantisme, etc ...

Nous avons rappelé également la première réanimation par le "bouche à bouche" pratiquée par le prophète Elie avec succès sur un enfant tombé en syncope par suite d'un coup de chaleur.

En rappelant l'allaitement de l'enfant par la mère, puis l'allaitement artificiel et mercenaire, nous avons insisté sur un cas spécial où la nourrice n'était autre que le père lui-même ; un fait identique vient d'être rapporté récemment par le Professeur Gilbert Dreyfus dans une communication de l'Académie de Médecine : Bulletin paru le 1er février 1972 où "l'homme nourrice" est bien une réalité.

Nous avons consacré aussi un chapitre spécial à la vie de l'enfant dans la famille et dans la société juive en insistant sur la protection de l'enfant et de l'orphelin souvent rappelée dans les fondements de la morale juive.

Notre étude comporte enfin un chapitre sur l'enseignement et l'éducation morale des enfants donnés aussi bien à l'individu qu'à toute la masse juive.

Cette énumération nous permet de voir tout l'intérêt de la pédiatrie biblique et talmudique qui peut apporter une contribution, non seulement à l'histoire de la médecine hébraïque, mais aussi à l'histoire générale de la médecine et de la pédiatrie.

-:-

Vu :

Le Président :

Signé : Ch. COURY

Vu :

Le Doyen :

Signé : H. JEROME

Vu et permis d'imprimer :

Le Recteur de l'Académie de Paris :

Signé : R. MALLET

REFERENCES DES CITATIONS

-:-

(1) R.H.M.H. (Revue d'Histoire de la Médecine Hébraïque) n°4 sept.déc.49 : La gynécologie, l'obstétrique, l'embryologie et la puériculture dans la Bible et le Talmud par le Dr I.SIMON, p.53.

(2) R.H.M.H. n°4 - sept.déc. 1949, p.53.

(3) R.H.M.H. n°4 - sept.déc. 1949, p.53.

(4) R.H.M.H. n°4 - sept.déc. 1949, p.54.

(5) R.H.M.H. n°4 - sept.déc. 1949, p.54.

(6) ibidem

(7) R.H.M.H. - n°33 - oct.56. La valeur et l'actualité des prescriptions d'hygiène bibliques ; talmudiques et rabbiniques dans la lutte contre l'alcoolisme, la tuberculose et les maladies vénériennes par le Dr I.SIMON.

(8) Ibidem

(9) R.H.M.H. - n°65 - oct. 64 - La pédiatrie dans la Bible par le Dr S. RADBILL, pp.143-144)

(10) R.H.M.H. - n°33 - oct. 56, p.209 et
R.H.M.H. - n°4 - sept.déc. 1949, p.41.

(11) GORDON B.L. - Médecine Throughout Antiquity p.276, 1949 cité par le Dr Samuel RADBILL dans la R.H.M.H. n°65, oct.64 : la pédiatrie dans la Bible p.144.

(12) R.H.M.H. - n°65 - oct. 64 - la pédiatrie dans la Bible par le Dr S. RADBILL, p.144.

(13) CONE Thomas E. Secular Acceleration in Statural Size and biological maturations in adolescents, 1830-1860. Cité par le Dr RADBILL dans la R.H.M.H., oct. 64, n°65, la pédiatrie dans la Bible, p.144.

(14) R.H.M.H., n°4 - sept.déc. 1949, p.38.

(15) ibidem, p.48.

(16) ibidem, p.48.

(17) R.H.M.H., n°4, sept.déc. 1949, p.42.

(18) ibidem, pp.59-62.

(19) ibidem, p.45.

(20) ibidem, p.48.

(21) FELDMAN W.M.F. The jewish child p.158, 1917. Cité par le Dr S. RADBILL dans la R.H.M.H. n°65, oct.64 : la pédiatrie dans la Bible, p.145.

(22) TRISTRAM H.B. - Natural history of the Bible 9th ed.p.136, 1898. Cité par le Dr S. RADBILL dans la R.H.M.H. n°65, oct. 64, la pédiatrie dans la Bible, p.145.

(23) BRIM Charles - J. Medicine in the Bible p.183, 1936, cité dans la R.H.M.H., n°65, oct. 64, par le Dr S.RADBILL : la pédiatrie dans la Bible, p.146.

(24) R.H.M.H., n°65 - oct.64 par le Dr S. RADBILL : la pédiatrie dans la Bible, p.147.

(25) R.H.M.H., n°4, sept.déc. 1949, p.50.

(26)
(27) BADINIER CONRADO (Nelly) - La médecine d'enfant d'Hippocrate
(28) à Paul d'Egine. Thèse de Paris 1956, p.26.

(29) Ibidem, p.30.

(30) Ibidem, p.25.

(31) R.H.M.H., n°4, sept. déc. 1949, p.52.

(32) BRIM Charles - J. Medicine in the Bible, pp.262, 266, 1936. Cité par le Dr S. RADBILL dans la R.H.M.H. n°65 - oct. 64, p.149.

(33) SMITH William - Dictionnary of the Bible p.396, Boston N.D. Cité par le Dr S. RADBILL dans la R.H.M.H. n°65, oct. 64, p.149.

(34) R.H.M.H. - n°65, oct. 64 - La pédiatrie dans la Bible par le Dr S. RADBILL, p.148.

(35) R.H.M.H., n°4, sept.déc. 1949, p.36.

(36) R.H.M.H., n°3, mars 1949, La médecine légale dans la Bible et le Talmud, par le Dr I. SIMON, p.55.

(37) PASCHKIS K.E., RAKOFF A.E., and CANTAROW A. : Clinical Endocrinology p.I New York Paul B.Hoeber 1954. Cité par le Pr Jacob TAUB (New York) dans la R.H.M.H. n°59, mars 63 : L'endocrinologie dans la Bible p.6.

(38) R.H.M.H. n°59, mars 63, L'endocrinologie dans la Bible par le Pr J. TAUB, p.8.

(39) CUSHING H. - Bulletin Johns Hopkins Hospital 50 : 137,1932. Cité par le Pr J. TAUB dans la R.H.M.H. n°59, mars 63,p.8.

(40) R.H.M.H. - n°59, mars 63. L'endocrinologie dans la Bible par le Pr J. TAUB p.9.10.

(41) Ibidem

(42) Le midrach est un commentaire littéraire allégorique et philosophique de la Bible.

(43) PREUSS Julius - Biblich Talmudische Medizin 3rd ed., p.231, Berlin 1923. Cité par le Dr RADBILL S. dans la R.H.M.H., n°65, oct. 64, p.152.

(44) La pédiatrie dans la Bible par le Dr S. RADBILL dans la R.H.M.H., n°65, oct.64, p.152.

(45) Ibidem R.H.M.H. n°66, déc. 64, p.169.

(46) La circoncision : Considérations historiques sociologiques
(47) et médico-chirurgicales par le Dr SION (Simon), Thèse Paris, 1970, p. 62.

(48) Ibidem, p.63.

(49) CASTIGLIONI A. - A history of Medecine New York 1941, p.707. Cité par le Dr Fred ROSNER : l'Hémophilie dans le Talmud et les écrits des rabbins R.H.M.H. n°94, octobre 1971, p.101 et
GARRISON F.H. - An introduction to the history of medicine 3rd ed. W.B. Sanders Philadelphia 1924, p.451-461 cité par le Dr Fred ROSNER (ibidem) p.101.

(50) MAYOR R.H. : Classic description of disease 3rd ed Springfield III, 1945, pp.522-524. Cité par le Dr Fred ROSNER (ibidem).

(51) NASSE C.F. - Von ecner erblichen. Neigung zutodtlichen blutengen Arch. Med. Erfahr I : 385, 1820. Cité par le Dr Fred ROSNER (ibidem).

(52) CASTIGLIONI A. et GARRISON F.H. - Cités par le Dr Fred ROSNER,ibidem.

(53) MAYOR R.H. - Ibidem

(54) Fred ROSNER - R.H.M.H. n°94, oct. 1972, L'hémophilie dans le Talmud et les écrits des rabbins, p. 101.

(55) A.M.I.F. (Association des Médecins Israëlites de France) n°202, janvier 72, p.68-69 : le purpura néo-natal par le Dr EHRHICH.

(56) Cité par le Dr Fred ROSNER - R.H.M.H. n°94, oct.71, p.63.

(57) La circoncision, considérations historiques, sociologiques
(58) et médico-chirurgicales par le Dr SION (Simon) Thèse Paris 1970, p.95.

(59) La valeur et l'actualité des prescriptions d'hygiène bibliques, talmudiques et rabbiniques dans la lutte contre l'alcoolisme, la tuberculose et les maladies vénériennes par le Dr I.SIMON : R.H.M.H., n°33, oct. 56, p213.

(60) Ibídem, p.212.

(61) Cités par le Dr J. GOLDMAN : Circoncision et prophylaxie
(62) du cancer - R.H.M.H. n°33, oct. 56, p.185.

(63) Ibidem, p.194.

(64) R.H.M.H. n°20, mars 54, cité dans : La circoncision par le Dr MERZBACH, p.24.

(65) Ibidem, p.25.

(66) La circoncision, considérations historiques, sociologiques
(67) et médico-chirurgicales par le Dr SION (Simon), Thèse Paris 1970, p.55-56.

(68) Le Talmud par A. COHEN, Payot Paris 1970, p.224.

(69) BADINIER CONRADO (N.) - La médecine d'enfant d'Hippocrate à Paul d'Egine, Thèse de Paris p.20.

(70) L'insémination artificielle du point de vue du judaïsme par le Grand Rabbin Emmanuel Jacobovits (Dublin), R.H.M.H., n°40, juillet 1958, p.53 à 62.

(71) R.H.M.H., n°4, sept. déc. 1949, p.58.

(72) R.H.M.H., n°55, mars 62 - Le problème de l'éducation et la tradition hébraïque par le Pr H. BARUK p.8-9. A.M.I.F. n°190, nov.70, p.1256 à 1269 : le rôle du père dans le judaïsme et dans le monothéisme hébreu par le Pr H. BARUK.

(73) La psychologie de l'Education et de l'Enseignement d'après la Bible et le Talmud par le Dr I.SIMON - R.H.M.H. n°55, mars 62, p.13 à 44.

(74) Ibidem, p.35.

(75)
(76) Ibidem, p.37-38.

BIBLIOGRAPHIE

ADLER Marcuse : Soins aux enfants et aux nouveau-nés.
Medical magazine octobre 1893. Cité par Friedenwald, p.139.

BADINIER-CONRADO (Nelly) : La médecine d'enfant d'Hippocrate à Paul d'Egine. Thèse de Paris 1956.

BARUK H. - Le problème de l'hérédité et des causes acquises de l'épilepsie : R.H.M.H. n°17, juillet 53, p.69 à 74.
- Le problème de l'éducation et la tradition hébraïque R.H.M.H. n°55, mars 1962, p.5 à 11.
- Le rôle du père dans le judaïsme et dans le monothéisme hébreu. A.M.I.F. n°190, novembre 70, p.L.256 à L.269.
- Précis de Psychiatrie, Paris 1950.

BENHABILLE Abdallah - La circoncision des Musulmans.
Thèse de Médecine de Toulouse 1939.

BILLARD Charles-Michel - Traité des maladies des enfants nouveaunés et à la mamelle. I volume, Paris 1828.

BLECKMANN Germain - Histoire de la Pédiatrie in : Histoire Générale de la Médecine de la Pharmacie, de l'Art Dentaire et de l'Art Vétérinaire publiée sous la direction du Professeur LAIGNEL LAVASTINE en 3 volumes, Paris 1936, (3e volume p;264 à 277).

BOKAY Janos - Histoire de la Pédiatrie (en allemand), Berlin 1922.

BRIM Charles J. - Medicine in the Bible New York The froben Press 1936.

CARO Joseph (16e siècle) - Choulhan Aroukh (Traité des lois) Yore Deah.Milah.

GASTIGLIONI A. - A history of medicine. Alfred A. KNOFF inc New York 1941, p.707.

CELSE - Traité de la Médecine en 8 livres 12 ch. des Etangs Paris, Dulochet § Le Chevalier Edit. 1846.

COHEN A. - Le Talmud : Exposé synthétique du talmud et de l'enseignement des rabbins sur l'ethique, la religion, les coutumes et la jurisprudence (traduction de J.MARTY), Payot, Paris 1970.

CONE Thomas E. - Secular acceleration in statural size and biological maturations in adolescents 1830-1860, a talk delivered to the pediatric history club of the american Acadamy of Pediatrics octobre 3, 1961.

CRUVEILHIER Pierre - Commentaire du Code d'Hammourabi, Paris 1938, 1 vol. 326 p.

CUSHING H. - Bulletin Johns Hopkins Hospital, 50 : 137, 1932.

DOCTEAU Victor : Prépuce et circoncision Etude historique, Esthétique et médico-chirurgicale. Thèse de médecine, Paris 1924.

DREYFUS Gilbert - Galactorrhée chez l'homme : les Echos de la Médecine 1er février 1972 d'après une communication de l'Académie de Médecine.

EBSTEIN W. - Medizin im Alten Testament 1901.

EHRLICH - Le purpura néo-natal dans le Talmud.
A.M.I.F. n°202, janvier 1972, p.68-69.

FELDMANN G. - Jüdische Kraukenpflegerinnen (infirmières juives) Cassel 1901.

FELDMANN W.M. - Ancient Jewish Eugenics in medical leaves Chicago 1939. Cette revue consacrée à des questions médicales juives a été fondée par le Pr Abr. LEVINSOHN de Chicago -(The Jewish Child, 1917).

FINALYSON - On the care of infants and young children according to the Bible and Talmud.
Medicine magazine octobre 1893 cité par Friedenwald, 1 volume, p.139.

FRIEDENWALD Harry - The jews and medicine Baltimore 1944 (2 vol.) réédition 1967 + bibliographie (p.110 à 145).

GALIEN - Oeuvres anatomiques, physiologiques et médicales. Trad. Daremberg Ch. (2 vol.) Paris Baillère 1854.

GARRISON F.H. - An introduction to the history of medecine 3rd ed W.B. Sanders Philadelphia 1924, p.451-461.

GARRISON Fielding Hudson - GARRISON et Leslie T. Morton,1870-1935. History of Pediatrics Philadelphia 1923, 1 vol. 170 p.

GARRISON Morton - Medical bibliography London 1943, 1 vol. 412 p. Histoire de la Pédiatrie, p.347-348.

GEMAYEL Amine - L'Hygiène et la Médecine à travers la Bible, Paris, 1932.

GOLDMAN J. - Circoncision et prophylaxie du cancer.
R.H.M.H. n°33, octobre 56, p.185 à 194.

GORDON B.L. - Medicine Throughout Antiquity, p.276, 1949.

GRUTZHAENDLER - De la Milah (circoncision) Son histoire, son importance historique, sa technique opératoire.
Thèse Montpellier 1914.

GUGENHEIM Ernest - La contraception selon le judaïsme.
R.H.M.H. N°92, juillet 1971, p.49 à 51.

HIPPOCRATE - Oeuvres complètes d'Hippocrate, traduction française Littré (10 volumes) 11 vol. Paris, J.B. Baillière, impr. 1839.

JACOBÓVITZ Emmanuel - Aspects médicaux de la circoncision d'après la loi hébraïque.
R.H.M.H. décembre 1968, n°82, p.161-174.
L'insémination artificielle du point de vue du judaïsme.
R.H.M.H., n°40 juillet 58, p.53 à 62.

JUNES Emile - Etude sur la circoncision rituelle en Israël.
R.H.M.H. n°16 mars 53 - n°17 juillet 53 - n°18 oct.53
n°22 juillet 54 - n°23 - oct. 54 - n°24 déc. 54

KHAYIGUIAN Georges - Du corps humain et de la Bible, la physiologie, l'hygiène et la Bible, Paris 1958.

LALLEMAND Léon - Histoire des Enfants abandonnés et délaissés.
Paris A. Picard Ed. 1885.

LEVY Louis Germain - La famille dans l'antiquité israëlite.
Paris 1905, 1 vol. 296 p.

MAIMONIDE - Mishné Tora Milah. Le guide des égarés. Trad.
E. MUNK, tome III, 49-416-20. Ed. G.P. Maisonneuve et Larose Paris 1963.
- Law of circoncision book of adoration (Sefer Ahavah) in code of Maimonide (Michné tora chap. I § 18)
Pardes Publishers Jérusalem 1957.

MAYER L. dit MAYERSOHN De - La circoncision et spécialement de la circoncision rituelle envisagée au point de vue historique, hygiénique, préventif et prophylactique,
Paris 1905.

MAYOR R.H. - Classic description of disease 3rd ed Charles C. Thomas Publisher Springfield III 1945, pp.522-524.
- A history of medecine vol. I Charles C. Thomas Springfield III, 1954, p.252.

MERZBACH Charles - La circoncision guide du péritoniste
fondation Sepher, Paris 1952.
- La circoncision R.H.M.H. n°20, mars 1954, p.17 à 26.

MUNK Elie - L'épilepsie dans la législation mosaïque.
R.H.M.H. n°17, juillet 53, p.75 à 79.
- Rachel ou les devoirs de la femme juive avec la participation de J. Schwarz Paris 1959- 5720.
Appendice les lois de la pureté féminine.

NASSE C.F. - Von Ecner Erblichen Neigung Zutodtlichen Blutengen Arch. Med. Erfahr I : 385, 1820.

NETTER R. - La famille nombreuse au regard du judaïsme.
R.H.M.H. n°27, juillet 1955, p.145 à 150.

NUTTING (Mary - Adelaïde) 1858 - and Dack (Lavinia L) 1858 -
A history of nursing 4 volumes New-York 1907-12 ouvrage d'une très grande importance.

ORIBASE - Oeuvres Trad. par BUSSELAKER et DAREMBERG 6 vol.
Paris, impr. impériale 1856-1876.

PASCHKIS K.E., RAKOFF A.E., and CANTAROW A. - Clinical Endocrinology, p.I, New-York Paul B. Hoeber, 1954.

PERLOW Towa : Education et enseignement chez les Juifs à l'époque talmudique Paris E. Leroux, 1931.

PREUSS Juluis - Biblich Talmudische Medizin 3rd ed. Berlin 1923.

RADBILL Samuel - La pédiatrie dans la Bible.
R.H.M.H. n°65, oct. 64, p.141 à 152 et R.H.M.H. n°66, déc. 64, p.169 à 177.

ROSNER Fred - L'hémophilie dans le Talmud et les Ecrits des Rabbins - R.H.M.H. n°94, octobre 1971, p.101 à 105 + bibliographie p.105.
- L'attitude juive devant l'avortement R.H.M.H. n°88, juil. 70, p.45 à 51 et R.H.M.H. n°89, octobre 70, p.77 à 83.

RUHRAH John 1872-1935 - Pediatrics of the past : an anthology New York 1925.

SHAPIRO David - L'obstétrique des anciens Hébreux d'après la Bible, les talmudistes et les sources rabbiniques comparée avec la tocologie gréco-romaine : Th. Med. Paris 1904.
- Attitudes obstétricales chez les Hébreux d'après la Bible et le Talmud, Revue d'Etudes Juives 1900, T.XL.

SIMON I. - La Gynécologie, l'obstétrique, l'embryologie et la puériculture dans la Bible et le Talmud.
R.H.M.H. n°4, sept.déc. 1949, p.35 à 64.
- La médecine légale dans la Bible et le Talmud.
R.H.M.H., n°2, sept.déc. 1948, p.46 à 61 et R.H.M.H., n°3, mars 1949, p.33 à 62.

SIMON I. - La valeur et l'actualité des prescriptions d'hygiène bibliques, talmudiques et rabbiniques dans la lutte contre l'alcoolisme, la tuberculose et les maladies vénériennes.
R.H.M.H.n°p33, oct. 56, p.197 à 214.
- Introduction à l'histoire de la chirurgie biblique et talmudique.
R.H.M.H. n°38, n°40, n°41, n°45, n°46, n°51, n°54.
- La psychologie de l'éducation et de l'enseignement d'après la Bible et le Talmud.
R.H.M.H. n°55 mars 62, p.13 à 44.

SIMON Joseph - L'Education et l'Instruction des enfants chez les anciens Juifs, Nîmes 1879.

SION Simon - La circoncision, considérations historiques, sociologiques et médico-chirurgicales.
Thèse de Médecine Paris (Saint-Antoine) 1970.

SMITH William - Dictionnary of the Bible, p.396, Boston N.D.

SORANUS d'Ephèse : Traité des maladies des femmes et Moschion Abréviateur et traducteur Fr J. Herrgott Nancy.
Berger Levrault et Cie, Imp. 1895 (1 vol.)

SPART Harold - Obstetrics and Gynecology, New-York 1953.

STILL (Sir George Frederic) (1868-1941) - The history of paediatries. The progress of the study of diseases of children up to the end XVIII th century. London 1931.

TAUB Jacob - L'endocrinologie dans la Bible. R.H.M.H. n°59, mars 1963, p.5 à 14. Voir aussi The Hebreu Medical Journal New York, vol.II, 1955.

THIBAULT A. - Histoire chirurgicale du phimosis.
Thèse Paris 1908.

TRISTRAM H.B. - Natural history of the Bible 9th ed. p.136, 1898.

Von VERSCHNER Otmar - Manuel Eugénique et Hérédité humaine (trad. de l'allemand) Paris 1943 (1 vol. 267, p.194).

WIESNER L. - Hygiène des Kundesalters im talmud (l'hygiène de l'enfant d'après le talmud) dans l'ouvrage collectif : "Die hygiène der Juden" sous la direction de Max Grunwald, pp.170-174, Soins au nourrisson pp.207-208. Dresdes 1911.

-:-

SERMENT

-:-

En présence des Maîtres de cette Ecole, de mes chers condisciples et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe ; ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les moeurs ni à favoriser le crime. Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses !

Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque !

-:-